

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 JUILLET 2014

Sous la Présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire

---:---:---

Secrétaire de séance : Elise SALPETRA

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33 Date de la convocation : 08 septembre 2014

Présents : DUMONT Christophe, MASCLÉT Johanne, HOURNON Jean-Paul, FAIVRE Caroline, ALLARD Patrick, DELATTRE Marie-José, CHOTIN Jean-Michel, TAILLEZ Isabelle, JARUGA Henri, LESPAGNOL Fatima, DESMENEZ Jean-Claude, WIDIEZ Lise, CARREZ Didier, SALPETRA Elise, WIDIEZ Dimitri, DORNE Sylvie, DAMBRIN Pascal, BEDENIK Claudine, BERLINET Jean-Pierre, GEMZA Joselyne, DELVAL Freddy, SANTERRE Françoise, JOUVENEZ Jean-Luc, DUMONT Christiane, STOBIECKI Jean-Pierre, LEGRAND Véronique, WOSINSKI Bruno, POP Cerasela, GUERIN Victor, DEBLANGY Lucie, CAMPISANO Vincent

Absents excusés et représentés : ENTEM Christian, BRIDOUX Josyane,

**ADOpte A L'UNANIMITE DES 33 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES LORS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2014**

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 09 JUILLET 2014
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X			
MASCLET Johanne	X			
CARREZ Didier	X			
FAIVRE Caroline	X			
ALLARD Patrick		Pouvoir à Jean-Paul HOURNON		
TAILLEZ Isabelle		Pouvoir à Sylvie DORNE		
DESMENEZ Jean-Claude			X	
DELATTRE Marie Josée		Pouvoir à Jean-Michel CHOTIN		
DELVAL Freddy		Pouvoir à Pascal DAMBRIN		
WIDIEZ Dimitri	X			
DAMBRIN Pascal	X			
JOUVENEZ Jean-Luc		Pouvoir à Dimitri WIDIEZ		
CHOTIN Jean-Michel	X			
JARUGA Henri	X			
LESPAGNOL Fatima	X	Jusqu'au point V.I puis pouvoir à Christiane DUMONT		
WIDIEZ Lise		Pouvoir à Joselyne GEMZA		
SALPETRA Elise			X	
DORNE Sylvie	X			
BEDENIK Claudine	X			
BERLINET Jean-Pierre	X			
GEMZA Joselyne	X			
SANTERRE Francoise	X			
DUMONT Christiane	X			
ENTEM Christian		Pouvoir à Véronique LEGRAND		
BRIDOUX Josyane		Pouvoir à Jean-Pierre STOBIECKI		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
LEGRAND Véronique	X			
WOSINSKI Bruno		Pouvoir à Victor GUERIN		
POP Cerasela	X			
GUERIN Victor	X			
DEBLANGY Lucie		Pouvoir à Cesarela POP		
CAMPISANO Vincent	X			

M. LE MAIRE : Il est 20 heures. Bonsoir à tous et à toutes.

Je vous propose de commencer le Conseil Municipal.

Nous allons laisser Monsieur Campisano s'installer, surtout que c'est lui qui m'a demandé de commencer à l'heure pour aller voir Argentine/Pays-Bas et que, si c'est comme hier soir, il vaut mieux ne pas arriver en retard, sinon c'est le résultat du match au bout de dix minutes !

Merci à tous de votre présence.

Avant d'ouvrir les travaux, je voulais vous présenter mes excuses pour ce changement de date, puisque le Conseil Municipal était initialement prévu la semaine dernière, mais une réunion extraordinaire du Bureau de la CAD a été convoquée, donc j'étais dans l'obligation de reporter ce Conseil Municipal. Donc, je vous prie de bien vouloir m'en excuser et je vous remercie de votre présence en cette période déjà de vacances. Ce qui explique les rangs clairsemés, puisque certains avaient attendu le Conseil Municipal du 3 juillet pour partir en vacances.

1 – Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Comme il est de tradition, nous allons commencer le Conseil Municipal par l'appel nominal, mais avant cela, nous allons désigner un secrétaire de séance. Je pense que vous commencez à connaître l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit les dispositions relatives à la désignation du secrétaire de séance.

Je pense que le plus jeune aujourd'hui, en l'absence d'Elise Salpetra qui est d'habitude notre benjamine habituelle, doit être Dimitri Widiez. Je vous propose la candidature de Dimitri Widiez. Et je pense que, comme à chaque fois, nous allons nous exonérer d'un vote à bulletin secret si tout le monde en est d'accord.

Donc, Dimitri, te voilà désigné exceptionnellement comme secrétaire de séance. Je te demande de bien vouloir faire l'appel nominal et de prendre le temps, parce qu'il y a pas mal de pouvoirs, pour que je puisse te les annoncer. Merci.

M. Dimitri Widiez procède à l'appel.

Le quorum étant réuni, je vous propose de continuer à dérouler l'ordre du jour prévisionnel de ce Conseil Municipal et le point suivant est l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le mercredi 18 juin 2014.

Je ne sais pas si c'est un record, mais j'ai vu qu'il y avait cinquante-huit pages. Je suppose que tout le monde les a lues !!!

Est-ce qu'il y a des remarques à formuler sur la rédaction de ce procès-verbal ? Pas de remarque. Je propose de le soumettre au vote.

Qui ne souhaite pas adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2014 ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Vous savez que cela devient une tradition malheureusement, Monsieur Entem n'étant pas là, mais je voudrais quand même préciser, puisque dans ce Conseil Municipal, enfin cela fait trois ou quatre conseils municipaux, où nous parlons de l'action en annulation de la vente de la Courée Douce, nous avons eu un petit débat lors du dernier Conseil Municipal à ce sujet qui rebondissait lui aussi sur le procès-verbal du Conseil Municipal précédent en date du 29 avril, si mes souvenirs sont bons.

Je voudrais juste préciser le procès-verbal que nous avons adopté précédemment, puisqu'il reflète avec exactitude les propos qui ont été tenus lors de sa réunion du 18 juin.

Mais, je voudrais quand même compléter les propos qui ont été tenus.

Par la voix de Jean-Paul Hournon, lors du Conseil Municipal du 29 avril, Monsieur Entem avait été interrogé pour savoir s'il y avait une action qui avait été intentée en annulation de la vente de la Courée Douce, puisque le Conseil Municipal de janvier avait refusé cette possibilité d'ester en justice au Maire de l'époque, à savoir Christian Entem.

Monsieur Entem nous avait dit qu'il n'y avait pas d'action intentée en annulation le 29 avril.

Le 18 juin, nous avons posé la question, puisque nous avons reçu un courrier de l'avocat nous disant qu'il y avait une action qui avait été intentée. Monsieur Entem, cette fois-ci, ne nous avait pas dit qu'il n'y avait pas d'action intentée, mais nous avait dit qu'il y avait une action, mais à l'initiative de Maître Wecxsteen. Je pense que beaucoup ont lu dans la presse, parce que la Voix du Nord s'est interrogée également, puisqu'elle a assisté à ce Conseil Municipal, la Voix du Nord du vendredi 20 juin 2014, la journaliste dit : *« Il est dit que l'affaire de la Courée Douce empoisonnera encore longtemps la vie municipale sinoise. Lors de l'audience devant le Tribunal Correctionnel le 10 juin, on s'est aperçu qu'une action était également intentée au civil pour obtenir l'annulation de la vente immobilière litigieuse. Qui avait lancé cette action ? Flou artistique. En fait, c'était bien la ville de Sin, alors même que le Conseil Municipal avait refusé au Maire de l'époque, Christian Entem, de le faire. Interrogé sur ce point par Christophe Dumont, Christian Entem a répondu que c'était l'avocat de la ville qui, anticipant le vote du conseil, avait décidé « de son propre chef » d'intenter une action en annulation de la vente. Ce que réfute en partie l'avocat contacté par nos soins dans la mesure où cette action n'a pas été intentée de son propre chef. »*

Voilà, c'est un peu un feuilleton, mais en janvier, c'est refusé par le Conseil Municipal. Il y a une action qui est intentée. Monsieur Entem est interrogé le 29 avril et dit qu'il n'y a pas d'action intentée. Le 18 juin, on lui repose la question, puisque cette fois-ci, nous avons la preuve qu'une action a été intentée, mais c'est du propre chef de l'avocat. Mais, cet avocat interrogé par la Voix du Nord, qui a fait un travail d'investigation et on ne peut pas douter de la neutralité du travail d'investigation de la Voix du Nord. Si c'est moi qui l'avais dit, Monsieur Entem aurait dit que ce n'était pas vrai.

Vous savez que je porte une grande attention à la transparence la plus totale pour la population qui assiste, nombreuse encore aujourd'hui, un 9 juillet et je l'en remercie, aux travaux du Conseil Municipal. C'est pour cela que je souhaitais porter à la connaissance des élus du Conseil Municipal, qui ont aussi droit à la meilleure information, cet élément qui, je pense aujourd'hui, est public et qu'il me semblait important de porter ici à l'occasion d'une réunion du Conseil Municipal.

Ce petit aparté étant terminé, le point suivant : une information sur la composition du Comité Technique.

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons travaillé à la composition du Comité Technique qui n'est plus, par la loi, paritaire, mais que nous avons décidé de maintenir paritaire.

J'ai donné la liste des personnes que je désignais à ce comité paritaire, mais en fait, dans mon élan, j'ai nommé une personne de trop.

Je vais vous redonner la composition de ce Comité Technique qui sera la même composition pour le CHSCT : Christophe Dumont, le Maire qui, bien évidemment, est membre et doit assister et travailler avec le Comité Technique et le CHSCT, Patrick Allard, Isabelle Taillez, Dimitri Widiez et Jean-Paul Hournon. Ces cinq titulaires auront pour suppléants : Jean-Claude Desmenez, Jean-Luc Jouvenez, Didier Carrez, Johanne Masclat et Jean-Michel Chotin. J'ai donc retiré de la liste Freddy Delval que, dans mon élan et ma volonté d'aller travailler avec le Comité Technique, j'avais associé à nos travaux.

Ensuite, le point suivant : une information sur la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal en matière de marchés publics.

J'ai souhaité cette petite information, puisque nous avons travaillé récemment avec la Commission d'appel d'offres, sur le marché d'exploitation et de renouvellement des installations thermiques et de ventilation, qui est un gros marché, un marché important.

Je souhaitais le faire valider en Conseil Municipal. Et après avoir bien travaillé d'un point de vue juridique, comme le Conseil Municipal lors de sa réunion du 29 avril m'a donné des délégations consenties dans le cadre de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit une délégation du Conseil Municipal de pouvoirs au maire, pour permettre, dans un souci d'une bonne administration communale, une fois que le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoirs, il s'est en fait dessaisi des pouvoirs délégués et donc il ne peut plus décider.

Mais, je pense que, comme c'est un marché assez important, par souci de transparence, je souhaitais en faire part au Conseil Municipal, même si vous m'avez, dans votre confiance absolue, délégué les pouvoirs en termes de marchés publics. C'était le point 4 de la délégation consentie au Maire, qui « *peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution, le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services, ainsi que les accords-cadres et toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.* »

C'est un petit point qui n'est pas dans l'ordre du jour sur lequel vous n'aurez pas à vous prononcer. Maintenant, la parole sera libre. Même la Commission d'appel d'offres s'est réunie et a fait son choix à l'unanimité. Je souhaite malgré tout vous expliquer un peu ce marché d'exploitation de renouvellement des installations thermiques.

La date limite de remise des offres était fixée au 9 mai, pour une ouverture des enveloppes par la Commission d'appel d'offres réunie le 3 juin. Nous avons deux entreprises qui ont répondu : Dalkia et Cofely.

La méthode d'analyse de l'offre, la méthodologie qui a été retenue, c'était 70 % de la notation sur l'aspect technique de la réponse et 30 % sur le prix.

Sur le prix, nous avons eu une bonne surprise, puisque les prix sont inférieurs de 20 % à l'estimation qu'avait faite le bureau de contrôle, le BERIM, qui travaillait avec nous sur cet appel d'offres et qui, lui, avait donc estimé 20 % plus cher que le prix qui a été retenu.

C'est une baisse également de 21 %, le BERIM s'était calé sur les prix qui étaient pratiqués jusque maintenant. C'est une offre, au niveau des tarifs, inférieure de 21 % par rapport à la projection de nos consommations des années antérieures sur la base du marché qui arrive à échéance.

L'estimation de BERIM était de 2 450 400 € TTC avec une TVA à 20 % ; c'est un marché de cinq ans et les deux offres que nous avons reçues sont dans un mouchoir de poche, puisque Dalkia a une offre à 1 959 541 € et Cofely a une offre légèrement supérieure de 5 281 €, ce qui ne représente que 0.26 % du marché, c'est vraiment égalité. Cofely avait une proposition à 1 964 823 €.

Au niveau de la notation sur les prix, ils étaient quasi à égalité avec 0.26% de delta, mais sur les cinq ans, il y a quand même presque 500 000 € de différence. Pour une fois, nous n'en avons pas beaucoup de bonnes nouvelles, le plus souvent c'est la dotation globale de fonctionnement qui baisse de 170 000 €, la hausse des rémunérations de la catégorie C qui représente 90 % des effectifs, mais là, nous avons eu une bonne nouvelle. Tant mieux, nous nous en réjouissons.

C'est l'analyse technique qui est réalisée par le bureau d'études qui nous a poussés à faire le choix qui sera le nôtre, notamment sur les moyens techniques où il y a une différence entre Cofely et Dalkia, sur la prise en compte de la légionellose où Cofely prend cette caractéristique plus en compte.

Egalement, ce qui a beaucoup joué, c'est la différence du contenu du plan de renouvellement, puisque Dalkia prenait en charge 40 % des remplacements urgents, les remplacements des chaudières ou des régulations.

Il y a une liste dans le cahier des charges qui avait été faite en disant qu'il faut vraiment intervenir sur ces remplacements au niveau des chaudières ou des régulations.

Dalkia prenait en charge 40 % de ces remplacements urgents alors que Cofely prend en compte 79 %.

Et au niveau des remplacements prévisibles, Dalkia en prend 4 %, alors Cofely en prend 33 %.

Cela veut dire que Dalkia changeait sur la durée du marché cinq chaudières, alors que Cofely change neuf chaudières et installe une chaudière à condensation sur ces neuf chaudières. Dalkia n'installe pas de chaudière nouvelle génération.

Au niveau des régulations, Dalkia changeait deux régulations, alors que Cofely en change vingt-et-une.

Nous sommes sur deux visions différentes, puisque dans ce marché, il y a à la fois l'investissement, sachant qu'au bout des cinq ans, les chaudières appartiennent à la ville. Au bout de cinq ans, avec Dalkia, nous avons cinq chaudières et deux régulations changées. Au bout de cinq ans, avec Cofely, nous avons neuf chaudières changées, dont une à condensation et vingt-et-une régulations.

Dalkia a pris une option qui était de dire : on ne dépense pas beaucoup en investissement et on ne sera pas trop cher sur les consommations.

Cofely a une autre vision qui est de dire : on fait un investissement qui va nous coûter, mais comme on installe des chaudières nouvelle génération, on consomme moins et donc on regagne l'investissement sur le fonctionnement derrière.

Ce qui fait que nous avons une note globale d'un point de vue technique de 17.25 pour Cofely et de 14.25 pour Dalkia. Elles sont quasi à égalité au niveau des prix.

Le classement général : note technique pondérée à 70 % et note tarifaire pondérée à 30 %, donne une note de 18.06 à Cofely et 15.98 à Dalkia.

Ce qui a donc conduit la commission d'appel d'offres, à l'unanimité, à opérer le choix pour Cofely, ce qui nous amène à un changement d'opérateur, puisque pour l'instant, c'était Dalkia qui était titulaire du marché.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je ne sais pas si vous avez des questions, mais cela me semble important. C'est bien que j'ai une délégation sur les marchés publics, mais c'est quand même un marché qui engage la ville pour environ 2 M€ sur les cinq prochaines années. Il y a un changement d'opérateur, donc je souhaitais en faire part au Conseil Municipal.

Je ne sais pas si vous avez des remarques ou des questions.

Je signerai donc demain la décision directe. Je ne l'avais pas signée pour l'instant. Je voulais avant tout en référer au Conseil Municipal avant de signer cette décision directe.

Un petit point aussi, désormais traditionnel, puisque vous savez que je tiens à la bonne information des élus du Conseil Municipal et de la population qui nous fait le plaisir et l'honneur d'assister à nos réunions, un petit point qui va être assez rapide, puisque ne se sont écoulées que trois semaines depuis la dernière réunion de Conseil Municipal qui a eu lieu le 18 juin.

Le 19 juin, je vous le disais, la réunion de la commission d'appel d'offres sur le réseau de chauffage.

Le 20 juin, le lendemain, le voyage des anciens, un voyage qui s'est très bien passé. Nous avons deux bus, une journée à Menin dans un cabaret. Nous avons eu beaucoup de félicitations et de satisfaction de la part des anciens qui ont participé à ce voyage.

La même journée, un challenge sportif des écoles à l'Espace Curie avec quelques fêtes des écoles comme Joliot Curie, Matisse et Corot.

Le lendemain, le 21 juin, l'inauguration de la ducasse qui lançait une semaine de festivités.

Et une journée portes ouvertes chez les pompiers qui ont repris une vieille tradition abandonnée, et c'était l'anniversaire des trente ans du centre de secours et du sapeur Villain. Donc, ils ont fait une très belle journée Portes Ouvertes, ils ont eu énormément de monde et les forains me disaient que cette journée portes ouvertes avait amené également beaucoup de monde sur la ducasse. Donc, ce week-end d'animation de la ducasse est pour moi l'occasion de remercier toutes les associations, et je vois quelques responsables associatifs parmi nous, ces associations qui sont indispensables au dynamisme de la commune. J'en oublierai certaines, mais je peux citer l'AS Sin et son tournoi de football, les concours de pêche des Amis du Vivier, la pétanque, les Robins des Bois, le tennis, le Randonneur, la gymnastique, les Hauts de Sin qui avaient organisé une fête de la musique. Je mets plein de points de suspension, parce que j'en oublie sans doute. Mais, c'est vrai que ces associations, en participant à la ducasse, amènent aussi une certaine convivialité et beaucoup de dynamisme à la ducasse.

Le 23 juin, nous avons organisé, avec les services de la CAD, nous pourrions en parler un peu après, une réunion sur la nouvelle politique de la ville qui va subir une réforme et qui impacte fortement la ville de Sin le Noble, mais comme beaucoup de communes.

Le 24 juin, une autre association qui a œuvré à la ducasse, l'Etoile Cycliste Sinoise avec la 70^{ème} édition de la course cycliste.

Le 25 juin avec Madame Masclat, l'adjointe aux écoles, nous avons relancé la tradition du repas de fin d'année avec les directeurs d'écoles.

Le soir, nous avons un Conseil Syndical au niveau du SMTD.

Le lendemain, je participais à l'Assemblée générale de la STAD qui est une société par action simplifiée qui exploite le réseau du SMTD.

Le 27 juin, c'est l'occasion de citer une autre association, Les Bas de Sin, que je n'avais pas citée sur le premier week-end, mais qui organisait la braderie de la ducasse, le concert de la ducasse, la braderie de la jeunesse de la bibliothèque et d'autres fêtes des écoles Salengro et Langevin, si je ne me trompe pas.

Le lendemain, une très belle manifestation organisée à la crèche, à savoir la fête de la famille, à laquelle de nombreux élus ont participé. Nous pouvons féliciter les services, parce que c'est vraiment une belle manifestation.

Et les premières assemblées générales des clubs en cette fin de saison, je pense notamment au judo, et là aussi, un beau feu d'artifice le soir, le feu d'artifice de la ducasse. Mais, on me signalait qu'il faudrait que nous y réfléchissions, parce qu'à force de le tirer sur le toit de la mairie, il commence à y avoir des fissures sur le toit de la mairie qui pourraient nous amener à faire des travaux d'un certain coût. Donc, je pense que c'était sans doute, comme je l'ai appris après, le dernier feu d'artifice que l'on tire du toit de la mairie, parce que les détonations à répétition font que cela se lézarde en haut et on commence à avoir des infiltrations. Les devis pour faire ces réparations se chiffrent dans des sommes importantes dont nous n'avons pas les moyens. Nous ne ferons plus, je pense, de feu d'artifice, à l'avenir, sur le toit de la mairie.

Le lendemain, l'assemblée générale de l'AS SIN qui fêtera l'année prochaine ses 90 ans.

C'est un club qui a une histoire et qui d'ailleurs, s'il y a d'anciens footballeurs parmi vous, pour ses 90 ans, recherche des vieilles photographies de tout ce qui peut intéresser l'histoire de l'AS SIN. Si parmi vous, il y a des personnes qui sont propriétaires de choses qui peuvent les intéresser, le président sera très heureux de les scanner ou de les dupliquer.

Et le défilé de la ducasse, nous avons eu de la chance avec le temps. Nous avons longtemps cru que cela allait tomber à l'eau, au propre comme au figuré, et les cieux étaient avec nous. Nous avons donc eu une très belle éclaircie pendant le défilé. Nous avons eu la surprise de voir beaucoup de personnes qui assistaient à ce défilé. C'est bien que cela ait plu, surtout vu le montant du défilé qui est quand même de plus de 40 000 €. Avec les dépenses annexes, nous ne devons pas être loin de 45 ou 50 000 €. Là aussi, c'est une réflexion que nous devons avoir vu les finances communales peut-être. Donc, cela aurait été vraiment dommage que cet argent tombe à l'eau.

Le 30 juin, le lendemain, nous avons tenu un Conseil d'administration du CCAS. Rien ne nous arrête au CCAS, puisque c'était le jour de France-Suisse. Les hommes du conseil d'administration du CCAS espéraient qu'il n'y aurait pas le quorum et avec toutes les dames du CCAS, nous avons eu le quorum. Nous avons donc tenu notre réunion pendant le match de foot.

Le 2 juillet, remise des diplômes, là aussi une cérémonie très sympathique qui récompense une année de travail de l'école de musique et Espace Danse Théâtre avec des élèves qui jouent un petit morceau ou une petite pièce de théâtre pour montrer les progrès qu'ils ont accomplis tout au long d'une année.

Le lendemain, qui devait être donc le 3 juillet, date du conseil municipal, un bureau extraordinaire à la CAD le soir et le midi, une réunion d'urgence entre les maires sur la politique de la ville, voir la vision commune que l'on pouvait défendre le lendemain, le 4 juillet, pour une réunion en sous-préfecture sur cette géographie prioritaire.

Le 5 juillet, la fête de la solidarité du Secours Populaire et les quartiers d'été de Gare au Fou du Puits qui lance, si vous ne le saviez pas, l'été. Les quartiers d'été commencent à battre leur plein et le week-end prochain, lundi, ce sera celui du comité des fêtes des Epis pour lancer l'été.

Lundi soir, une réunion du conseil communautaire qui, lui, avait été déplacé, parce qu'il y avait France-Allemagne. Il avait lieu vendredi, mais eux l'ont déplacé, ils ne sont pas aussi courageux que les administrateurs du CCAS. A la CAD, ils ont déplacé le conseil communautaire, parce qu'il y avait France-Allemagne à la même heure.

Peut-être ajouter aussi, puisque hier, vous avez sans doute lu la presse, c'était le jugement de la Courée Douce qui était rendu. J'espère que cela met donc définitivement la condamnation du maire et de l'ancien adjoint pour, si je ne me trompe pas, prise illégale d'intérêt et complicité de prise illégale d'intérêt. Comme j'ai cru lire dans la presse qu'ils ne feraient pas appel, j'espère que cela clôture enfin ce feuilleton qui a empoisonné la vie sinoise et qu'enfin, nous allons pouvoir parler de Sin le Noble pour autre chose qu'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes ou pour les remous et les rebonds successifs de cette affaire de la Courée Douce.

Sauf à préciser qu'il faudra malgré tout que le Conseil Municipal se penche, et je pense que ce sera l'occasion de nos travaux du mois de septembre, sur le devenir de la Courée Douce qui, aujourd'hui, est toujours dans un flou juridique.

C'est le volet pénal qui se termine par la condamnation de l'ancien maire et de l'ancien adjoint. Maintenant, il va falloir que nous regardions, au civil, ce que devient la Courée Douce.

Comme nous allons nous réunir dans deux mois s'il n'y a pas de changement de date, nous avons deux mois pour, de part et d'autre, réfléchir collectivement à sortir par le haut de cette affaire. Donc, j'espère qu'en septembre, nous clôturerons le volet civil de cette sinistre histoire et qu'enfin, nous pourrions tous regarder vers l'avenir et vers les difficultés de Sin le Noble et des Sinois sans avoir notre attention détournée sur ce genre d'affaire.

D'autres informations avant d'aborder l'ordre du jour.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis, par une délibération du 6 janvier 2014 avait décidé la création d'une Commission Intercommunale des impôts directs (C2ID). Nous avons, nous, une commission municipale. Nous avons désigné les membres lors du dernier Conseil Municipal.

La CAD a elle-même une commission des impôts directs qui est intercommunale. Cette commission n'a pas compétence pour les locaux d'habitation qui restent de la compétence communale et sont donc examinés par les commissions communales.

Par contre, cette commission intercommunale des impôts directs est compétente pour les locaux commerciaux, en lieu et place des communes membres.

J'ai été saisi d'une demande de la CAD pour désigner des représentants de la ville de Sin le Noble. C'est le même principe que pour la commission municipale. Vous vous souvenez que lors du dernier Conseil Municipal, nous donnons le double du nombre de noms qui composera la commission, puisque le Trésor choisit la moitié des noms dans la liste que nous avons choisie.

C'est la même chose pour la commission intercommunale qui est composée de dix titulaires, de dix suppléants et le Président de la CAD qui est membre de droit. Il faut donc proposer vingt titulaires et vingt suppléants aux services fiscaux. Pour Sin le Noble, nous devons proposer un titulaire et un suppléant. J'ai donc proposé, en titulaire Jean-Pierre Berlinet et en suppléant Henri Jaruga.

Dans les autres informations que je souhaitais porter à votre connaissance, lors du dernier conseil municipal, nous avons pris une délibération pour vendre la maison de la rue Dannay. Je pense que vous vous en souvenez, puisque nous avons longtemps hésité, nous avons longtemps discuté en se disant que nous avons envie de plutôt opter pour une proposition qui émanait d'une sinoise et qui était à 60 000 €, alors que nous avons une proposition qui émanait d'une personne non sinoise et qui avait fait une surenchère à 65 000 €. Nous avons

suivi la voie de la raison et nous avons pris une délibération pour vendre cette maison, rue Dannay, à cette personne. Or, cette personne s'est rétractée le 8 juillet, donc hier.

Ce n'est pas un hasard si nous avons beaucoup réfléchi, mais nous étions bien obligés. Je ne sais pas ce qu'il y avait derrière ou pas, en tout cas, cette personne s'est rétractée. J'avais pensé mettre une délibération sur table aujourd'hui pour dire : on vend la maison.

Mais, comme je veux que ce soit bien cadré juridiquement, nous n'étions pas dans les délais.

Je vous repropose, au prochain conseil municipal, la cession de la maison rue Dannay en espérant que nous arriverons à en sortir et que nous ne perdrons pas de temps avec ce genre de personnage. En plus, derrière, il y a une autre personne qui, elle, avait investi émotionnellement dans cette maison, qui n'avait pas les moyens et nous lui avons dit non, il y a quelqu'un d'autre. Et aujourd'hui, nous allons lui dire : est-ce que cela vous intéresse toujours ?

Beaucoup de temps perdu et d'énergie perdue pour tout le monde et ce n'est pas là le plus intéressant, nous avons autre chose à faire.

Ensuite, je voulais faire aussi une toute petite précision, c'était plus pour Madame Bridoux, mais comme elle n'est pas là, je vais la faire quand même, ce sera au procès-verbal et je ne doute pas qu'elle lise le procès-verbal avant de venir à la prochaine réunion. Je parlais tout à l'heure des quartiers d'été du Secours Populaire. J'ai reçu un courrier que je n'ai pas compris, où elle avait fait une demande de sono qui n'a pas pu lui être accordée, puisqu'elle était retenue précédemment par une autre association. Donc, Madame Bridoux m'a fait un courrier pour me dire toute la déception qui était la sienne de ne pas avoir la sono et qu'elle espérait que ce n'était pas une nouvelle discrimination.

Je n'ai pas eu le temps, et je vous ai dit tout à l'heure que j'espérais que nous sortions de la Courée Douce pour nous consacrer aux histoires et aux affaires sinoises qui intéressent la population, donc je n'ai pas pris le temps de lui répondre. Je préférais travailler pour les Sinoises et les Sinois, mais, je vais lui répondre aujourd'hui, je vais prendre juste trente secondes.

J'avoue que j'ai été extrêmement surpris de la teneur de ce courrier. Je ne comprends pas pourquoi elle parle de « nouvelle discrimination ». Il y a un changement municipal et les discriminations n'existent pas. Mais, peut-être que c'est ça qui est gênant, c'est que le Secours Populaire est traité comme le Secours Catholique, comme les Restos du Cœur, comme les autres associations. Pour moi, ce n'est pas une discrimination.

J'aurais aimé l'interroger en lui demandant pourquoi, de traiter le Secours Populaire à égalité avec une autre association, était vécu comme une discrimination.

Je voulais aussi lui répondre, puisqu'il y a quelques responsables associatifs dans la salle, puisqu'elle m'avait un peu pris à partie lors de la réunion de présentation de la nouvelle équipe avec les associations en disant que je n'avais pas répondu à son courrier, à un courrier qu'elle m'aurait envoyé. J'ai fait vérifier par les services, sauf que ce courrier a été déposé quelques jours après cette réunion avec un petit mot d'excuse à la main « désolé, le courrier n'était pas parti ».

Malgré tout, les responsables associatifs qui, quelques jours avant, avaient entendu que je n'avais pas répondu à un courrier, pourraient croire qu'il y a une discrimination à l'encontre du Secours Populaire. Ce n'est pas le cas. Il n'y a pas de discrimination à l'encontre du Secours Populaire et en plus, je ne comprends pas pourquoi elle dit « nouvelle ».

Ce sera acté au procès-verbal. Si elle veut me réécrire, ce sera avec plaisir et d'ailleurs, j'ai eu, moi, un grand plaisir à aller à la Journée de la Solidarité, samedi dernier, parce que je ne fais pas de discrimination. Je ne suis même pas sûr que j'avais été invité, mais comme je savais qu'il y avait une demande de matériel, je savais donc qu'il y avait une manifestation. Donc, j'y suis allé avec quelques adjoints ou conseillers, avec grand plaisir, pour saluer le remarquable travail qui est fait par le Secours Populaire, comme au même titre, je suis allé aux Restos du Cœur, clôturer la saison et saluer le remarquable travail qui est fait par toutes les associations caritatives de Sin le Noble.

Je crois avoir compris que c'est environ quatre cents familles qui sont suivies par le Secours Populaire, je les en félicite et je les remercie de s'occuper de la précarité sur Sin le Noble et nous les accompagnerons, comme nous accompagnerons toutes les associations qui ont besoin d'un accompagnement, à partir du moment où cet accompagnement est dans la mesure de nos moyens.

Effectivement, Monsieur Hournon me fait remarquer que nous avons eu une demande d'une rampe d'accès qui est en cours de réalisation.

J'avoue ne pas avoir compris ce courrier, donc j'espère...

Autre information, je vous en parlais tout à l'heure, sur la réforme de la politique de la ville qui va impacter la ville de Sin le Noble. Il y a une réforme qui est en cours actuellement de la politique de la ville et qui sera opérationnelle à partir du 1^{er} janvier 2015, et ce, pour six années.

Un des changements majeurs de cette réforme de la politique de la ville, c'est un renforcement de la place de l'intercommunalité dans la politique de la ville, puisque l'intercommunalité est désormais le chef de file de la politique de la ville.

Et sur ce découpage des quartiers, vous avez sans doute vu dans la presse qu'il y a certaines communes qui sortent carrément de la politique de la ville, certaines pour des erreurs. Je pense qu'il y avait eu un mini scandale parce que Pont de la Deûle sortait, là c'est une erreur, mais d'autres communes, je pense à Dechy, Lallaing sont carrément sorties.

Et nous, Sin le Noble, nous sommes une commune qui reste dans la politique de la ville, mais avec un périmètre extraordinairement restreint. Pour déterminer les quartiers qui sont en politique de la ville, nous partons sur un carroyage de 200 par 200, c'est-à-dire qu'on prend les plans, on fait des carreaux de deux cents mètres sur deux cents mètres et puis, on glisse le carreau et on regarde à l'intérieur de ce carreau. Pour être éligible à la politique de la ville, il y a une question de ressources, le revenu fiscal de référence moyen qui doit être inférieur de 60 % à une moyenne nationale. Donc, le revenu en euros, c'est 10 800 € annuel. C'est un revenu qui est très bas d'une part et après, il y a une question de densité de population, puisqu'il faut qu'il y ait au moins mille personnes.

Si nous avons un carreau de 200 par 200 où il y a juste trente familles, il y a des communes qui sont comme ça, cela ne marche pas. Il faut mille personnes.

Ce sont les deux critères : qu'il y ait mille personnes en termes de densité de population, et que le revenu moyen soit inférieur à 10 800 €.

Ce qui fait que, hormis les collectifs des Epis, nous n'avons aujourd'hui... Si, il y a de l'autre côté trois rues au niveau du Bivouac dans ce que nous appelons la ZUS minière, une ZUS qui sera intercommunale avec Waziers et Douai, mais nous, nous n'avons que deux ou trois rues, la rue Muller, la rue Dincq.

Et au niveau des Epis, les logements individuels sortent du quartier prioritaire et même les équipements. Matisse est sorti. Nous sommes en train de négocier, puisqu'il faut que ce soit décidé avant le 31 décembre, c'est pour cela qu'il y a beaucoup de réunions actuellement. Nous essayons, sur les Epis, de mettre Matisse à l'intérieur du périmètre. Normalement, les équipements publics sont forcément exclus, puisqu'il n'y a pas de densité de population, il n'y a pas de revenu médian. Nous sommes sur la dimension de quartier vécu, à savoir qu'une salle de sport, une école, au regard des utilisateurs de cet équipement public, si plus de 60 % sont issus d'un quartier prioritaire, l'équipement est en politique de la ville, mais nous sommes sur une notion de quartier vécu. Nous essayons quand même d'inclure, dans le périmètre, Matisse et donc les nouvelles constructions qui jouxtent Matisse, puisque pour ce travail, l'Etat est parti sur des statistiques qui datent de 2011. Ce qui nous pose deux soucis : il y avait des bâtiments, Adenauer ou Schuman ou le bâtiment O qui étaient vidés en 2011. Donc, ils sont exclus du périmètre. Nous négocions en disant que nous sommes en rénovation urbaine, ils étaient vidés et la rue Gauguin, les nouvelles constructions n'existaient pas.

Nous sommes en train de créer, avec le délégué du Préfet à l'égalité des chances, et le Sous-préfet a essayé, au moins pour le quartier des Epis, de remettre les trois petits collectifs et la rue Gauguin et Matisse, dans le périmètre de la politique de la ville.

Ensuite, nous perdons le centre-ville, puisque je crois qu'il y avait 80 % de la commune qui était en politique de la ville. Le centre-ville est sorti, puisque le revenu de référence est de 10 800 € alors qu'en centre-ville, le revenu est de 15 700 €. Donc, nous sommes très au-dessus du nouveau revenu de référence. Même là, nous sommes très au-dessus du nombre de personnes, puisqu'il y a 7 790 personnes. Donc, le centre-ville est sorti.

La Montée également est sortie, pour deux raisons, d'une part nous sommes au-dessus du critère de revenu, puisque le revenu est de 12 300 €, toujours pour un revenu à 10 800 € et il n'y a que 930 personnes. Là aussi, nous sommes sans doute pénalisés par la démolition des trois immeubles qui jouxtent la voie ferrée.

Mais, de toutes façons, nous essayons, nous avons peu d'espoir sur ce quartier de la Montée.

Le Puits du Midi sort pour les deux raisons, d'une part nous n'atteignons pas le seuil de mille personnes. Ce sont le Puits du Midi et Foucault. Nous sommes en dessous du seuil de mille personnes, puisqu'il y a 800 personnes. Nous sommes là aussi assez largement au-dessus du seuil, puisque nous sommes à 15 100 €.

On nous dit que ces quartiers qui sortent de la politique de la ville seront placés en droit commun renforcé. Alors, il y a deux façons de voir : il y a une façon pessimiste de dire qu'aujourd'hui, il n'y a plus grand-chose en droit commun avec les contraintes sur les finances publiques et il y a une autre vision, plus optimiste, qui serait, mais c'est au conditionnel, de dire que le nombre de quartiers prioritaires est divisé par deux à peu près, mais que l'on est sur une enveloppe budgétaire constante. Cela voudrait dire, en théorie, qu'il y a deux fois plus de budget sur les quartiers de la politique de la ville. Ce qui veut donc dire que les intercommunalités et les collectivités en général, auront moins de financement de droit commun affecté aux quartiers en politique de la ville et pourront donc réaffecter sur ces quartiers, qui, si c'est confirmé, ne sont plus en politique de la ville et qui sont dits en quartiers de veille.

De l'autre côté, au niveau du Bivouac, qui lui n'était pas en politique de la ville, trois rues qui sont les rues de l'autre côté de la rue du Bivouac, ce sont les rues qui collent Waziers. Nous sommes dans ce que l'on appelle la ZUS minière avec tous les logements miniers de la Clochette, Notre Dame...

Je me suis posé la question de savoir si c'était intéressant d'avoir juste deux ou trois rues qui sont en politique de la ville dans un grand quartier qui, à 95%, n'est pas sur Sin le Noble. On s'est dit oui et nous essayons de négocier et de se dire : pourquoi il y a trois rues d'un côté de la route qui coupe un peu le Bivouac, qui sont en politique de la ville, et l'autre ne le serait pas. Nous ne voyons pas, à priori, de grande différence dans la sociologie des habitants. Donc, nous sommes en train de travailler avec le délégué du Préfet pour essayer d'étendre tous les logements, les anciens logements des mines du Bivouac et les faire passer sur la politique de la ville.

Je ne sais pas si ça passera, mais c'est ce qui occupe beaucoup actuellement les maires et les intercommunalités. Nous avons eu plusieurs réunions en interne ici avec la responsable de la politique de la ville et les techniciens de la CAD. Nous avons rencontré le délégué du Préfet. Nous avons eu des réunions à la CAD. Il y a eu des réunions à la Sous-préfecture et demain soir, il y a aussi une commission de cohésion sociale extraordinaire, à laquelle je vais essayer de me rendre. Elle est en dernière minute, mais c'est pour qu'elle ait tout ça, essayer d'avoir une vision intercommunale...

Voilà ce que je pouvais vous dire sur les quelques informations, j'avais dit que je ne serais pas long, mais pour finir, j'ai quand même été long.

Il ne fallait pas que vous vous soyez déplacés pour rien quand même !

Est-ce que vous avez des commentaires ou des questions sur la politique de la ville ?
Véronique Legrand ?

Mme LEGRAND : En fait, dans le cadre du projet ANRU, il y a aussi des logements sociaux qui ont été reconstruits sur le Raquet. Est-ce qu'ils peuvent être pris en compte quand vous parlez du quartier Puits du Midi, Paul Foucault ? Est-ce que nous pouvons les intégrer à ce quartier ou est-ce qu'ils n'en font pas partie ?

M. LE MAIRE : Je ne pense pas, parce qu'en fait, comme la technique retenue est un carroyage de 200 sur 200, il n'y a pas une continuité. Par exemple, à un moment, nous nous posons la question de la Sucrierie en nous disant : est-ce que pour garder la Montée en politique de la ville, puisque nous sommes en dessous du nombre d'habitants requis, nous nous posons la question sur le quartier de la Sucrierie dont nous savons qu'il pourrait peut-être être éligible. Nous avons par exemple la Cité du Niveau où le revenu moyen est plus élevé. Donc, il n'y avait pas la continuité géographique territoriale. Nous avons quand même, malgré tout, regardé, nous avons été étonnés de voir que le revenu médian était quand même un peu plus élevé que ce que nous pensions dans ce quartier.

Mme LEGRAND : En fait, ce n'est pas toute la rue Paul Foucault ?

M. LE MAIRE : Non.

Mme LEGRAND : Ce n'est que le petit bout qui est le plus proche du Puits du Midi.

M. LE MAIRE : De toutes façons, le Puits du Midi, nous avons un problème de revenu, puisque nous sommes à 15 100 €.

Il faudrait, pour faire baisser la moyenne qu'il y ait autant de personnes qui soient à 7 000 € de revenus. Nous sommes vraiment en pleine pauvreté. Ce n'est statistiquement pas possible. Et de l'autre côté, nous pourrions nous dire que nous pouvons le rattacher aux Epis, mais là, il y a toutes les maisons individuelles qui sortent mécaniquement du calcul et du carroyage.

Mme LEGRAND : C'est quand même la particularité de Sin le Noble d'avoir, dans le cadre du projet ANRU, fait des constructions dans le quartier du Raquet, parce qu'il n'y avait plus de place au niveau des Epis. Peut-être essayer de le faire prendre en compte quand même...

M. LE MAIRE : Le problème est que nous sommes sans doute au-dessus des critères de revenu, parce que 10 800 €, c'est quand même très bas. Et nous sommes de toutes façons très en deçà des critères de densité de population, nous ne sommes pas à mille, loin s'en faut. Nous avons fait un repas de travail la semaine dernière à la CAD et tous les maires avaient effectivement des petites zones où il n'y avait que 300 personnes, 400 personnes, 700 personnes. Sachant que l'Etat a posé ces critères, c'est à mon avis tout, sauf un hasard. Ce sera très compliqué, mais nous continuons d'aller au combat, parce que cela a des conséquences bien évidemment.

Je vous propose avec ces propos préliminaires de passer à l'ordre du jour qui va aller beaucoup plus vite, rassurez-vous.

Monsieur Campisano pourra même voir l'échauffement des équipes.

M. CAMPISANO : Je voulais intervenir. Le seuil, les 10 800 € que nous prenons comme critère et qui sont imposés par l'Etat, cela fait 900 € par mois. Le seuil de pauvreté est à 970 €. Nous ne sommes même pas à 970 €, nous sommes à 900 € par mois ! C'est plus que scandaleux comme critère. Je ne sais pas si de Paris, où les critères sont donnés, on connaît le Pont de la Deûle, on connaît la Sucrierie ou la Montée. Sur le papier évidemment, on fait un quadrillage, donc on fait des carrés et on se moque du côté humain. La protestation vient de là, on peut s'offusquer.

M. LE MAIRE : C'est exactement ce que tous les maires ont dit. C'est fait par des technocrates sur un ordinateur. Maintenant, il y a des décisions qui sont posées à Paris, nous essayons de bouger, mais on nous a clairement dit que ce sera très compliqué.

Je vais essayer de trouver un paragraphe sur la détermination du revenu, si je le trouve.

« *Nouvel indicateur pour redéfinir la géographie prioritaire : les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et à l'aide de la méthode de quadrillage fixée par un critère de revenu médian des habitants. Les populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu fiscal médian de référence sont éligibles à la géographie prioritaire* » et on ajoute un critère de densité qui est un nombre minimal d'habitants, soit 1 000 habitants.

Donc, ils sont partis sur un pourcentage, c'est 60 % du revenu médian.

C'est ce qu'ont dit tous les maires, parce que je dirais que c'est un choc de culture entre les maires qui connaissent leur territoire, qui sont les plus proches du territoire, les plus proches du terrain et effectivement des gens au ministère. Alors, est-ce que c'est juste une vision technocratique ou est-ce que c'est plus pervers et que c'est un moyen de sortir des territoires ? Je n'ai pas la réponse.

En tout cas, c'est une nouvelle préoccupation, un nouveau nuage qui s'ajoute à la réforme des rythmes scolaires, à la baisse des dotations d'Etat.

Je disais à la dernière commission d'appel d'offres, au-delà de travailler sur les marchés de chauffage, nous avons également pris un marché sur le contrôle d'air dans les établissements recevant un public de moins de six ans. C'est une nouvelle obligation.

Et bien, c'est 30 000 € ! Cela veut dire qu'il faut prendre un bureau de contrôle qui contrôle l'air régulièrement dans toutes les écoles, pour les établissements recevant du public de moins de six ans, en général, ce sont les écoles, mais la crèche également. C'est une nouvelle obligation, 30 000 €. Pour ceux qui ont ouvert les plis avec nous et qui ont écouté le compte-rendu du bureau de contrôle technique, 30 000 € et je crois que c'est le moins cher. Nous avons de la chance qu'il y avait celui-là, parce que je crois qu'il y en a qui était jusque quasi le double.

J'avais fait vite le calcul de me dire : l'Etat, sur la dotation globale de fonctionnement pour Sin le Noble, c'est 170 000 € de moins cette année.

Et d'un autre côté, elle nous oblige à dépenser 30 000 € de plus par des nouvelles réglementations.

Donc, c'est 200 000 €. Quand vous connaissez les contraintes... et ce n'est que le début.

J'ai demandé aux services de chiffrer, pour les prochaines années, la baisse des dotations d'Etat sur la commune de Sin le Noble. Nous en parlerons en septembre, prenez garde à être bien assis quand je vous donnerai les chiffres. Je ne sais pas comment nous allons faire, je vous l'ai déjà donné sur la CAD, le travail a été fait avant sur la CAD, sur le prochain mandat, ce sont 32 M€ de dotation d'Etat en moins.

Cette année, nous avons déjà 170 000 €, ces 170 000 € sont perdus tous les ans, mais cela veut dire que l'année prochaine, on va nous dire par rapport à 2014, vous avez 200 000 € de moins, par exemple.

Cela va faire des sommes astronomiques.

Nous avons voté à la CAD et c'était la première fois, lundi en Conseil Communautaire, qu'il y a une motion qui est votée à la CAD. Nous pourrions en parler, peut-être que nous prendrions une motion. Cela ne vaut pas grand-chose à mon avis. C'est une motion qui est proposée par l'Association des Maires de France pour alerter sur la mort programmée des communes, parce que ce n'est pas possible et sur les conséquences désastreuses pour l'économie, parce que l'investissement public, je crois que c'est 30 ou 40 % du bâtiment et de la construction en France. Donc, ce sont des chiffres très importants. Et les communes qui ont des baisses de dotation, elles n'investiront plus et derrière ce sont des répercussions en cascade sur les entreprises. Et nous savons très bien, tous ceux qui travaillent avec des entreprises du bâtiment ou travaux publics, aujourd'hui, elles sont...

L'autre jour, une entreprise nous appelait pour savoir où en était le permis de construire, parce que sinon, elle mettait ses ouvriers au chômage technique la semaine d'après.

Et ce sont des grands groupes. Alors, je n'ose pas imaginer les petits sous-traitants qui sont tout en bas de la chaîne.

Nous en parlerons sans doute au Conseil Municipal de septembre.

S'il n'y a plus de question sur cette réforme de la politique de la ville, je vous propose d'aborder le point I de l'ordre du jour concernant l'organisation communale.

I - Organisation Communale

I.1 - Délégations consenties au Maire

M. LE MAIRE : C'est aussi un petit retour sur le dernier Conseil Municipal, puisque nous avons créé un groupe de travail « Dénomination des Voies et Bâtiments » et je n'avais pas donné les suppléants, je ne les avais pas désignés.

Je les ai désignés depuis, donc je peux redonner la liste des titulaires : Sylvie DORNE, Françoise SANTERRE, Joselyne GEMZA, Claudine BEDENIK, Christiane DUMONT, Jean-Pierre STOBIECKI, Victor GUERIN et Vincent CAMPISANO.

Et en suppléants : Pascal DAMBRIN, Jean-Pierre BERLINET, Jean-Michel CHOTIN, Jean-Claude DESMENEZ, Freddy DELVAL que j'ai désignés depuis, Josyane BRIDOUX qui est la suppléante de Jean-Pierre STOBIECKI, Bruno WOSINSKI qui est le suppléant de Victor GUERIN et Vincent CAMPISANO qui n'a pas souhaité avoir de suppléant ! Voilà, il se dédouble !

Oui, nous pouvons voter, mais je n'étais pas bien sûr qu'il fallait voter, puisque c'était une commission, mais nous pouvons la voter.

La composition définitive de ce groupe de travail « Dénomination des Voies et Bâtiments », qui est pour ? Donc, unanimité, merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V – Démocratie Locale et participative – Vie des quartiers

M. LE MAIRE : Le point suivant de l'ordre du jour qui concerne la délégation « Démocratie locale et participative – Vie des quartiers » : une charte d'engagement du Collectif des Centres Sociaux du Douaisis.

Je passe donc la parole à l'adjoint en charge de cette délégation, à savoir Didier Carrez.

M. CARREZ : Le Collectif des Centres Sociaux du Douaisis a pour but d'être le support technique de toute action visant à développer la coopération entre les centres sociaux du Douaisis, leurs usagers et leurs partenaires afin de faire vivre une démarche dite de « forum permanent des centres sociaux du Douaisis ».

Cette association est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont désignés par les centres sociaux pour trois ans.

Monsieur Didier Carrez, à savoir moi-même, représente la ville de Sin le Noble au sein du conseil d'administration du Collectif des Centres Sociaux du Douaisis en sa qualité d'adjoint à la Démocratie Locale et participative, et à la vie des quartiers, en vertu de la délégation qui lui a été donnée par l'arrêté du 9 avril 2014.

Le conseil d'administration nomme, parmi les membres et pour un an, un bureau composé d'un président, un secrétaire et un trésorier.

A côté de ce conseil d'administration qui regroupe des élus, il y a un comité de pilotage et le comité de pilotage est l'organe technique. Son rôle est le montage et le suivi des projets coopératifs. Il est composé des directeurs ou représentants des centres sociaux, ainsi que des partenaires par l'intermédiaire de techniciens. Sont représentés la CAF, le Conseil Général, la Fédération des Centres Sociaux du Nord.

La charte a pour objet de définir les modalités de la coopération, les valeurs partagées, les objectifs et les engagements des treize centres sociaux, membres du Collectif des Centres Sociaux du Douaisis, et de leurs partenaires.

Voilà les conditions d'engagement de ces centres sociaux et il y a aussi des centres socioculturels :

- défendre les valeurs partagées, définies dans la présente charte. La charte est jointe et simplement pour explication, je vous donne les valeurs qui sont partagées, à savoir la coopération, l'entraide, la participation, la dignité humaine, la démocratie et la solidarité.
- co-porter des actions de développement, d'initiatives et de participation des habitants à l'échelle du Douaisis.
- prendre part à tous les conseils d'administration et aux comités de pilotage.
- mettre tout en œuvre pour libérer les salariés d'une partie de leur temps de travail pour qu'ils puissent prendre part au Comité Technique et participer aux actions.
- formaliser leur engagement collectif par la déclinaison du plan annuel d'actions du Pacte de coopération dans le projet d'actions du centre social. C'est-à-dire que dans le projet de tout centre social, donc de chacun des treize centres sociaux, il devra y avoir un plan d'actions qui décrit ce Pacte de coopération.
- verser une adhésion annuelle auprès de l'association du Collectif des Centres Sociaux du Douaisis pour affirmer leur engagement collectif à hauteur d'une somme fixée à 100 € en 2014 et révisable chaque année par l'assemblée générale.
- verser une cotisation annuelle de participation au fonctionnement du Collectif des Centres Sociaux du Douaisis à hauteur d'une somme définie annuellement par l'assemblée générale, à savoir 1 000 € maximum.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement pour une durée de trois ans.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Carrez.

Avez-vous des questions ou des remarques sur cette charte d'engagement du Collectif des Centres Sociaux du Douaisis ?

Monsieur Campisano ?

M. CAMPISANO : Uniquement un point à préciser pour la ligne « mettre tout en œuvre pour libérer leurs salariés d'une partie de leur temps de travail ». Je voudrais avoir un peu plus d'explications.

M. CARREZ : C'est-à-dire que lorsqu'il y a, par exemple, une réunion du comité de pilotage, c'est un salarié, puisque pour Sin le Noble, c'est le directeur du centre social qui participe. Donc, il faut pouvoir le libérer.

Mais, au-delà, lorsqu'il y a des actions communes, je pense à la fête de l'amitié qui a eu lieu, il s'agit aussi de libérer certains salariés qui participent à la préparation de cette action. Cela ne représente pas un nombre d'heures énorme, mais lorsqu'il y a quelques actions, il faut bien qu'il y ait réunion de certains salariés des différents centres sociaux pour préparer cette action. Vous ai-je répondu, Monsieur Campisano ?

M. LE MAIRE : Madame Legrand !

Mme LEGRAND : Juste me réjouir personnellement de l'aboutissement de cette charte d'engagement de coopération entre les treize centres sociaux de Douaisis qui sont pour certains, municipaux et d'autres, associatifs. C'est quelque chose d'exceptionnel.

Quand vous parlez de libérer les salariés, c'est aussi parce qu'en fait, cette coopération a permis aux salariés de pouvoir travailler par groupe. Par exemple, les agents d'accueil ont travaillé ensemble et ont aussi rédigé une charte.

Les secteurs jeunesse, les secteurs enfance, adulte, etc. Et en fait, cela leur permet de partager sur leur pratique et donc de faire des constats sur l'évolution de la société et de chercher ensemble des actions pour pouvoir trouver des solutions en faveur de la population. Voilà, c'est une bonne chose.

M. LE MAIRE : Voilà un beau Conseil Municipal où nous nous réjouissons collectivement. Je vous l'ai dit tout à l'heure, la Courée Douce, nous tournons une page et nous nous réjouissons collectivement.

Alors, nous allons voter collectivement cette délibération.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ?

Cette charte d'engagement du Collectif des Centres Sociaux est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je signale pour le procès-verbal le départ de Fatima Lespagnol qui donne donc pouvoir à Christiane Dumont. Merci Fatima.

VII – Sports et Equipements sportifs

VII.1 – Subvention exceptionnelle à l'Association sportive « Cobra Boxing Club »

M. LE MAIRE : Patrick Allard étant absent ce soir, je vais essayer de me substituer à lui en vous présentant la première délibération qui est une subvention exceptionnelle à l'Association « Cobra Boxing Club ». C'est peut-être pour ça qu'il n'est pas là. Il a eu peur que nous la refusions, il avait peur des conséquences.

Une subvention exceptionnelle à ce club, comme vous l'avez deviné, de boxe qui nous sollicite pour une subvention exceptionnelle concernant une participation aux frais d'inscription à la ceinture européenne de cette saison et nous vous proposons d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 €. Ces 250 € qui constituent une dépense, seront imputés à l'article 6748 de l'exercice courant.

Alors, peut-être puis-je vous donner un léger éclairage sur cette délibération. C'est pour un athlète qui a participé au gala dit des Ceintures européennes ou des Ceintures d'or et qui a obtenu cette ceinture européenne dans la catégorie des moins de 63 kg. Donc, c'est vraiment un très beau club qui a des belles actions, puisque cette semaine, il y avait une action sur la Journée du handicap, où pendant une journée il a fait découvrir la pratique de ce sport à des enfants en situation de handicap, en partenariat avec le judo. Je leur ai rendu visite lundi et qui a également de très bons résultats. On me disait justement lundi qu'il y a des athlètes qui viennent trois à quatre fois par semaine s'entraîner et qui viennent de la métropole lilloise, tant ce club a une renommée. Et là, c'est une ceinture européenne et si j'ai bien compris, je pense même que ce jeune homme concourra pour une ceinture mondiale en Angleterre, je crois que c'est Leeds, mais je ne suis pas sûr de ne pas être perturbé avec le tour de France qui est à Leeds. Je me demande si ce n'est pas Leeds au mois de novembre et ce jeune homme essaiera de décrocher une ceinture mondiale qui sera mise en jeu à cette occasion.

Voilà tout ce que je pouvais vous dire sur ce sujet.

Y a-t-il des questions ou des remarques avant de la proposer à vos suffrages ?

Monsieur Campisano ?

M. CAMPISANO : Je pense que c'est Nicolas Carmona, le champion qui a un titre de champion du monde déjà dans une autre catégorie. Il a une ceinture déjà, mondiale. Il vient de Roubaix. C'est un jeune homme qui s'entraîne à Sin le Noble. Et je précise que Monsieur Alain Baudet, le président du Cobra Boxing Club ne demande jamais de subvention de fonctionnement. Il ne demande jamais rien. Il a réussi à tenir son club depuis toujours d'une façon extraordinaire et nous produit toujours des bons boxeurs.

Il ne demande jamais rien, à part la voiture neuf places qui lui permet de faire des transports, des déplacements. Donc, c'est avec grand plaisir qu'il faut accorder cette subvention de 250 €.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres élus qui souhaitent amener un commentaire ? Non.

Je vous propose d'adopter cette délibération accordant une subvention exceptionnelle de 250 € au Cobra Boxing Club.

Qui est pour ?

La délibération VII.1 Sports et équipements sportifs – subvention exceptionnelle de 250 € au Cobra Boxing Club est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII.2 – Subvention exceptionnelle à l'Association sportive « Judo Club Sinois »

M. LE MAIRE : Le point suivant est le point VII.2, toujours dans la délégation Sports et équipements sportifs. Une nouvelle fois, une subvention exceptionnelle pour une association sportive sinoise, le Judo Club Sinois, qui a eu, là aussi, de très beaux résultats sportifs. Cette association nous sollicite pour une subvention exceptionnelle de 244 € afin de participer aux frais de déplacement de trois judokas qui ont représenté la ville de Sin le Noble les 7, 8 et 9 juin 2014 aux championnats de France FSGT Judo, à Saint-Etienne.

Si vous en êtes d'accord, la dépense de 244 € sera imputée, elle aussi, à l'article 6748 de l'exercice courant.

Et je peux vous donner, là aussi, les très bons résultats de ces judokas sinois. Eva Hovart a été troisième dans la catégorie cadette, Louise Ultré, troisième par équipe dans la catégorie poussine et Tiffanie Talleu a été première par équipe dans la catégorie benjamine.

Là aussi, rien de scandaleux dans cette demande de 244 €. Ils nous avaient sollicité le véhicule neuf places que nous n'avons pas pu leur accorder, puisqu'il était, si mes souvenirs sont exacts, pris par les centres sociaux. Dans leur courrier de demande, ils nous avaient rappelé qu'il y avait différents résultats : troisième au championnat régional à Dechy en mai 2010 en benjamine ; deuxième en championnat régional à Auby, Petite Forêt en minime en mars 2012 ; avril 2012 troisième au Championnat de France à Trith-Saint-Léger en minime ; mars 2013 deuxième au championnat régional à Abscon en cadette ; avril 2013, pas classée, mais elle a fait les championnats de France à Toulouse et avril 2014, première au championnat régional à Grande-Synthe.

C'était pour le curriculum vitae d'Eva Hovart qui a commencé le judo en 2009. Elle est cadette et combat avec la ceinture marron. Donc, une jeune fille qui a commencé le judo en 2009 et qui a tout de suite eu d'excellents résultats. Et je vous disais qu'elle a été troisième dans la catégorie cadette au Championnat de France cette année.

Y a-t-il des questions ou des remarques à formuler sur l'octroi de cette subvention exceptionnelle ? Non.

Là aussi, nous allons le voter positivement. Qui est pour accorder une subvention de 244 € au Judo Club Sinois ?

Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup pour eux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII – Personnel Communal

XII.1 – Mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

M. LE MAIRE : Le point suivant de l'ordre du jour concerne la mise en place des nouvelles activités périscolaires, plus connues aujourd'hui sous l'abréviation NAP ou TAP.

Dans cette délibération, nous vous rappelons que lors du dernier conseil municipal, le Conseil Municipal a pris une première délibération de cadrage en m'autorisant à recruter le personnel nécessaire à la mise en place des NAP.

Donc, le dispositif est arrêté. Il est de trois fois une heure par semaine sur des périodes de cinq semaines entre chaque période de vacances scolaires.

Nous vous rappelons qu'en effet, compte tenu de la mise en place des nouvelles activités périscolaires dans la cadre de la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires, à compter de la rentrée de septembre 2014, il est nécessaire, par voie de conséquence, de recruter un certain nombre d'agents pour faire face à ce besoin qui s'ajoute à l'accueil périscolaire et à la pause méridienne.

Il vous est donc demandé, membres du Conseil Municipal, de m'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par le premier article de loi du 26 janvier 1984, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Les agents ainsi recrutés sont évalués à environ cinquante. Mais, on vous précise que ce nombre est bien évidemment variable en fonction des effectifs d'élèves qui seront accueillis.

Ces agents recrutés assureront les fonctions d'adjoints en animation, à temps non complet et devront justifier prioritairement du BAFA ou d'une expérience professionnelle équivalente. Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice 330 du grade de recrutement.

Et puisque nous vous proposons de recruter ces agents, nous vous proposons également de prévoir l'enveloppe budgétaire qui est nécessaire à leur rémunération et aux charges et donc de les inscrire au chapitre 012 du budget de l'exercice courant.

Sur la délibération effectivement, c'est noté par période de cinq semaines entre chaque période de vacances scolaires et il faut plutôt lire par des périodes de six à sept semaines.

Je peux vous refaire un rapide résumé.

Cette réforme des rythmes scolaires qui implique une demi-journée d'enseignement supplémentaire qui pouvait être soit le mercredi, soit le samedi ; à Sin le Noble, elle a été décidée le mercredi matin, afin de mettre un maximum de temps d'enseignement les matinées où les enfants sont le plus ouverts et le plus disposés à recevoir cet enseignement pédagogique, nous disent les chrono-biologistes, ou tout au moins ceux qui ont écrit cette loi.

Le fait d'étaler sur cinq matinées le temps d'enseignement scolaire libère donc des temps qui ont été positionnés en fin d'après-midi. D'autres communes ont fait d'autres choix de le positionner plutôt sur la pause méridienne.

A Sin le Noble, c'est donc, par école, sur trois fins d'après-midi, sachant, je vous le rappelle, que lorsque nous étions arrivés devant la difficulté de mise en place des nouvelles activités périscolaires, puisque nous n'avons malheureusement rien trouvé dans les dossiers au niveau du pôle scolaire sur les propositions, je crois que nous avons calculé, si mes souvenirs sont bons, c'était 11 500 heures de NAP, c'est à peu près ça, 11 500 ou 11 800 et nous avons juste une proposition de l'école de musique pour 300 heures, je crois. Sauf que le problème, déjà cela ne fait pas beaucoup en pourcentage, mais surtout d'un point de vue financier, un professeur de l'école de musique, souvent comme ce sont des contrats à temps partiel et qu'il y a un investissement personnel, ce sont des personnels qui sont plutôt de la catégorie A de la fonction publique et qui ont donc un coût à l'heure qui est à peu près, j'ai fait le calcul, entre 3, 5 et 4 fois plus important qu'un animateur qui n'est pas professeur de l'école de musique. C'est tout à fait normal que ces professeurs de l'école de musique soient rémunérés à ces taux horaires, parce que ce sont des contrats vraiment très partiels et il y a un travail personnel sur le côté.

En tout cas, si nous les prenons sur ces activités, nous sommes de l'ordre de 60 € de l'heure en termes de coût de revient pour la collectivité, alors que sur un animateur, nous sommes plutôt en coût de revient, si mes souvenirs sont bons aussi et là je parle sans note, aux alentours des 17, 40 € ou 19 €, en fonction des différents grades.

Donc, c'était une proposition qui était loin de couvrir l'ensemble des volumes horaires et qui, de toute façon, était assez difficile à tenir d'un point de vue financier et d'un point de vue organisationnel également.

Donc, nous avons réfléchi en interne et nous nous sommes dit qu'il n'est pas question de baisser la garde sur ces nouvelles activités périscolaires. Tout le monde nous disait « *Ecoutez, une nouvelle équipe qui arrive avec un rapport de 34 pages de la Chambre Régionale des Comptes qui dit que la situation de la commune est catastrophique et plus qu'inquiétante et un dossier vide, n'y allez pas* », me disaient des collègues maires qui, eux, étaient jusqu'au cou dans cette réforme. Et nous avons pris le principe d'accompagner les parents sur la conséquence en termes de nouvelles activités périscolaires de la mise en place de la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2014.

Et c'était la première décision que nous avons souhaité poser.

La deuxième volonté était de maintenir le plus possible la gratuité. Nous ne pouvons pas dire que Sin le Noble est une commune qui a des critères sociaux très bas qui font d'elle qu'elle soit classée dans les communes les plus défavorisées, puisque nous sommes éligibles à la dotation de développement urbain ou à la dotation de solidarité urbaine.

Donc, nous ne pouvons pas dire d'un côté que nous sommes une commune défavorisée...

Après, pour moi, c'est la double peine, parce que les communes riches peuvent payer, mais les parents pourraient payer. Et les communes plus pauvres ne peuvent pas payer, mais les parents ont, aussi, du mal à payer.

Donc, nous avons décidé d'être volontaires, d'être ambitieux. Nous nous sommes dit que nous n'avions pas été élus pour ne pas faire et nous cacher derrière notre petit doigt.

C'est quelque chose de très compliqué, mais nous avons décidé d'y aller. Alors, y aller, soyons clairs, nous y allons pour une année, parce que de toute façon, ce sera une expérimentation.

Et nous ferons des points intermédiaires réguliers afin d'évaluer le dispositif avec les parents, avec les enseignants, avec les personnels communaux et bien évidemment avec les élus, pour voir comment nous pouvons faire évoluer et corriger. Nous allons évaluer pour faire évoluer.

C'était notre vision et j'espère que nous pourrons la porter au moins la première année, puisque la première année, il y a un fonds d'amorçage. Et pour les années suivantes, il faudra attendre là aussi les nouvelles de l'Etat qui nous coupe la politique de la ville, qui nous coupe notre dotation globale de fonctionnement, qui nous impose de nouvelles normes de contrôle d'air dans les établissements recevant du public, qui nous impose une réforme de la catégorie C, qui nous impose une réforme des régimes de retraite qui coûte à la collectivité et qui impose... Enfin, il n'impose rien, mais c'est tellement facile de dire « nous, on fait ça et après débrouillez-vous ». Et les parents voient plus souvent le maire et l'adjoint aux écoles que le Ministre de l'Education nationale ou le Premier Ministre. Donc, c'est un peu facile de dire « on fait les rythmes scolaires, vous n'êtes pas obligés d'y aller », mais bon !

Nous avons décidé d'avoir une ambition et d'essayer, je pense que je l'avais dit lors du dernier conseil municipal, mais c'est un peu notre leitmotiv, le Général de Gaulle qui disait : « *en faisant, on se trompe souvent, en ne faisant pas, on se trompe toujours* ». Donc, sans doute que nous nous tromperons sur les NAP, mais si nous n'avions pas fait, on se dit que nous nous serions trompés de toute façon, quoi qu'il advienne.

Je l'ai dit lors du dernier conseil, mais comme le public n'était pas forcément le même, je peux faire un rapide rappel. Nous avons attendu le décret sur les assouplissements qui avaient été promis, puisque tous les nouveaux maires qui sont arrivés étaient confrontés aux difficultés et même ceux qui n'étaient pas arrivés, les anciens maires qui, eux, avaient eu le temps de travailler en amont et n'avaient donc pas forcément un dossier vide début avril, ils disaient que c'est quasi intenable, cette réforme. Donc, on avait promis des assouplissements.

Ma vision personnelle était que c'était vraiment une opération de "com" de dire comme ça ; les maires se sont installés et un mois après, quand l'assouplissement a été annoncé, il n'avait d'assouplissement que le nom, à mon sens. Il n'y avait plus de fédération possible des maires. Nous étions trop proches des vacances scolaires pour commencer à aller râler. Donc, chacun s'est saisi du dossier.

Cet assouplissement était une fois trois heures. J'ai une enseignante qui, lorsque nous avons discuté de savoir si on choisissait entre trois fois une heure ou une fois trois heures, m'a dit de toutes façons, « il nous faut choisir entre la peste et le choléra ». Je trouve que cette expression est très bien choisie, parce qu'une fois trois heures, cela nous posait des

contraintes organisationnelles très lourdes et trois fois une heure, ça en posait d'autres, notamment sur le rythme de l'enfant, puisque l'on maintenait des journées longues de temps d'enseignement.

Cela posait un problème à l'Education Nationale, à notre inspectrice de l'Education Nationale pour les écoles qui étaient en NAP le vendredi après-midi, puisqu'elle trouvait qu'il y avait une rupture pédagogique trop longue du vendredi midi au lundi matin, avec peut-être même un risque d'absentéisme le vendredi en se disant « le vendredi après-midi, c'est NAP, on part en week-end trois jours ».

Et puis, cela posait aussi des problèmes en termes d'organisation.

C'était mieux ; nous, nous avons travaillé sur cette vision d'une fois trois heures en nous disant que cela nous permettait de travailler au désenclavement territorial de certains quartiers. On peut penser à la Sucrierie, au Puits du Midi, à l'école Salengro, qui n'ont pas de service public ou d'équipement public à proximité.

Suzanne Lanoy a la piscine à côté, la bibliothèque n'est pas loin. Pour Molière et Joliot Curie, il y a la salle de sports qui est juste en face. Pour Jean-Jaurès, il y a la bibliothèque qui n'est pas loin. Pour les écoles des Epis, il y a la salle Rousseau qui n'est pas trop loin.

Ils peuvent avoir des activités avec le centre social.

Mais, c'est vrai que les trois écoles qui sont sur l'axe de la route nationale, Sucrierie, Langevin, pour le Puits du Midi et Salengro, nous sommes loin de tout et sur une heure, nous ne pouvons pas faire grand-chose.

Une fois trois heures nous permettait de prévoir des transports et de prévoir des activités un peu plus ambitieuses. Cela nous posait un autre problème, à savoir qu'on utilisait, pour les NAP, les équipements publics, notamment les salles de sport. Donc, cela posait question aux enseignants qui ne pouvaient plus faire de sport l'après-midi sur le temps scolaire ou qui étaient obligés de faire le sport le matin. Or, le matin, on vient de dire que la réforme prévoit qu'il soit plutôt consacré au temps d'enseignement.

L'Education nationale, via son inspectrice, a bien compris les difficultés qui étaient celles de Sin le Noble en particulier, mais qui sont celles de l'ensemble des communes. J'ai participé au congrès des maires du Nord, ce fut le leitmotiv des deux jours, les rythmes scolaires, les NAP, comment on finance, comment on organise, comment on recrute, comment on sécurise. Et des maires très expérimentés qui ont été réélus pour la deuxième, troisième ou quatrième fois, étaient aussi dépourvus que nous. Mais, je ne sais pas si on peut être aussi dépourvu que nous quand on vient d'être élu, qu'on trouve un dossier vide et qu'on trouve un rapport de 34 pages de la Chambre Régionale des Comptes !

Nous nous sommes attelés à la tâche et avec l'inspectrice, l'Education Nationale a souhaité venir en support de la municipalité. Elle m'expliquait que la refondation de l'école vise à mieux prendre en compte la diversité des élèves, à assurer leur réussite. Elle m'explique que la nouvelle organisation de la semaine scolaire permet un allègement des temps d'apprentissage dans la journée. Cinq matinées au lieu de quatre, c'est chaque jour un temps supplémentaire pour travailler dans de bonnes conditions. Elle comprend l'inquiétude face à ce changement, cette inquiétude est tout à fait légitime.

Quand elle dit l'inquiétude, c'est l'inquiétude du maire qui l'a exprimée à de très nombreuses reprises lors de très nombreuses réunions. C'est celle de ses adjoints qui travaillent avec lui et c'est pour moi l'occasion de remercier et de citer Johanne Masclat qui s'est vraiment attelée à la tâche et Didier Carrez qui est un adjoint à la démocratie locale et participative et il y a un lien indéniable avec les affaires scolaires. Comme il est également directeur d'école, sa présence à nos côtés et sa réflexion nous sont extrêmement précieuses. Donc, je le remercie également.

Nous avons travaillé avec l'inspection de l'Education Nationale, les enseignants, puisque j'ai participé à trois demi-journées de travail avec les douze directeurs d'école, des séances de travail de trois à quatre heures et nous avons également rencontré les conseils d'école, à l'époque, pour leur faire part de cette difficulté. Je vous dis, c'est un peu ce qu'un enseignant a résumé « vous avez le choix entre la peste et le choléra ». C'était à peu près ça.

Et donc l'Education Nationale, afin de prendre en compte nos difficultés, a décidé que le temps à l'école pourrait être complété par des temps périscolaires qui peuvent répondre aux besoins de chacun. C'est une aide aux élèves en difficulté, une aide au travail personnel, des pratiques culturelles, artistiques et sportives.

Chaque école a une journée par semaine qui est une journée où il n'y a pas de réduction du temps sur la journée et donc trois journées qui se terminent un peu plus tôt. Avec l'Education Nationale, nous avons positionné, sur chacune de ces fins d'après-midi, de l'accompagnement éducatif, des NAP, des temps d'APC. Les APC, Activités Pédagogiques Complémentaires, c'est une heure que chaque enseignant doit à l'Education Nationale.

Il y a pu y avoir, à un moment, un certain flou sur cette question, puisque, comme d'habitude, les textes sont compliqués à comprendre et que chacun a son interprétation.

Alors, nous n'avons aucune interprétation, puisque l'APC est un temps de l'Education Nationale.

Il y a deux visions qui ont pu être répandues ou exprimées. La première vision est de dire que l'APC, Activité Pédagogique Complémentaire, est du soutien aux élèves en difficulté au choix de l'enseignant et sur des petits groupes, cinq, six, sept ou huit élèves maximum et une autre vision de l'Education Nationale est de dire, c'est vrai, mais ce n'est pas cinq ou six élèves, parce qu'il faut arrêter de stigmatiser les élèves en difficulté en disant quatre, cinq, six élèves qui restent après les cours et donc tout le monde les sait être en difficulté. Il faut travailler à une mixité, j'ai relu le texte que l'on m'avait envoyé, où des élèves plus experts, c'est ainsi que c'est noté dans le décret, où il faut faire cohabiter des élèves en difficulté et les tirer vers le haut dans le cadre d'un travail en groupe avec des élèves plus experts, ces élèves plus experts devant, eux, être volontaires. Autant les élèves en difficulté, c'est l'enseignant avec l'autorisation des parents qui est sollicitée, « toi, toi, toi, il faudrait que tu restes en APC, parce que tu es en difficulté », les parents donnent leur accord et derrière, on fait une mixité avec des élèves qui ne sont pas en difficulté et qui participent de façon volontaire à ces APC.

L'inspectrice nous a confirmé qu'elle a bien expliqué ce décret aux enseignants et qu'elle le fera.

De là a pu naître, parce qu'effectivement cette vision légèrement divergente au sein de ces différents corps... Nous, nous avons regardé cela de l'extérieur. Je vais être tout à fait franc, il y a de cela trois mois, je ne savais pas ce qu'était un APC. Donc, on me l'a expliqué et comme on m'a expliqué des choses contraires, j'ai fait ce qu'il y avait de mieux à faire, je suis allé chercher ce décret qui n'est pas très vieux, je ne sais plus de quand il est... 2013, où certains le voyait comme un soutien scolaire, petits groupes, et d'autres se disaient non, c'est un soutien scolaire, mais ce n'est pas en petits groupes et on mélange les élèves en difficulté avec des élèves, je reprends la dénomination du jargon de l'Education Nationale, des élèves dits experts. Et ce n'est pas juste, on prend un cahier de math ou un cahier d'anglais, on fait de la chorale, on fait des pièces de théâtre, on travaille l'élocution, on travaille la vie en groupe, on travaille la mémorisation.

Aujourd'hui, les choses semblent claires d'après le courrier que m'a envoyé l'inspectrice de l'Education Nationale, que je peux aussi aujourd'hui, elle n'est pas là, mais je peux au moins l'acter, parce que nous n'avons pas toujours été d'accord et j'ai parfois été un peu dur avec elle pour lui expliquer quelle était la difficulté d'un maire et de son équipe pour mettre en place cette réforme, elle a joué le jeu. Elle m'a annoncé aussi, parce que je l'ai rencontrée de nouveau cette semaine, qu'elle allait mobiliser un budget de 18 000 € pour mettre de l'accompagnement éducatif, à savoir que ce sont des enseignants qui vont venir, ce sont des groupes de vingt élèves en fonction des écoles. Toutes les écoles ne sont pas éligibles à cet accompagnement éducatif.

Salengro, Cézanne, Suzanne Lanoy et la Sucrierie sont les quatre écoles qui sont éligibles à cet accompagnement éducatif.

Là, c'est un tableau que nous avons fait avec elle. Par exemple sur Salengro, il y aura deux groupes de vingt élèves encadrés par des enseignants qui feront de l'accompagnement éducatif. Pour ceux qui sont experts, comme il y a des élèves experts, il y a peut-être des

parents ou des élus experts, l'accompagnement éducatif pour ceux qui ne sont pas experts, ce ne sont pas les APC. Ce sont bien deux choses différentes.

L'accompagnement éducatif, elle nous proposera deux groupes de vingt élèves le lundi à Salengro, deux groupes de vingt élèves le mardi à Salengro.

A Cézanne, ce sera quatre groupes de vingt élèves encadrés par des enseignants le vendredi. A Cézanne, ce sont des enseignants, parce que je pense que ce sont des enseignants volontaires. Elle fait appel aux enseignants qui sont payés en heures supplémentaires. Sur Cézanne, nous avons quatre enseignants qui ont répondu favorablement.

Sur d'autres écoles, les enseignants de l'école ne sont pas tous volontaires, donc elle pourra prendre des enseignants d'autres écoles de Sin le Noble ou d'autres écoles du territoire ou des retraités de l'Education Nationale, des personnes qui ont une expertise pour encadrer ces activités.

Sur Suzanne Lanoy, puisqu'on m'a dit qu'il y avait des parents dans la salle, nous aurions deux ateliers de vingt élèves en accompagnement éducatif, le mardi et le vendredi et sur la Sucrierie, nous aurions un accompagnement éducatif par un professeur de musique, point d'interrogation pour l'instant, pour vingt élèves. Deux groupes le mardi et un groupe, là aussi, peut-être professeur de musique, le vendredi, en accompagnement éducatif.

On mettrait des APC, des Activités Pédagogiques Complémentaires, une journée sur les trois. Là aussi, c'est à préciser, ce le sera dans les jours prochains... Nous n'avons pas vraiment les dernières validations de l'Education Nationale.

Donc, ce serait le vendredi sur Salengro, le lundi sur Cézanne, le jeudi sur Suzanne Lanoy, le mardi sur la Sucrierie, comme Jaurès, comme Langevin et le vendredi sur Molière et Curie, et le mardi sur Jean-Jaurès maternelle.

Nous travaillons également sur des projets CLAS qui sont des activités par des animateurs, avec un financement de la CAF.

Et après, nous travaillons également à la mise en place potentielle de garderies qui seraient payantes, puisque c'est une demande qui a émané des parents.

Il a pu y avoir une communication contradictoire, mais j'insiste fortement, lourdement, absolument pas contradictoire émanant de la ville, puisque nous n'avons pas communiqué sur les dispositifs de l'Education Nationale.

Nous avons travaillé avec l'inspectrice de l'Education Nationale qui nous a dit : « on peut travailler sur des APC parce que le décret, dans son alinéa 3 le permet ». Or, tout le monde ne lit que l'alinéa 1 du décret. Je ne l'ai pas pris, j'aurais dû le prendre, je vous l'aurais lu.

Mais, je crois que je l'ai cité dans le courrier que j'ai fait aux parents avant la fin des classes.

Dans son alinéa 3, nous pouvons positionner et là sur des groupes plus importants et ce ne sont pas au choix de l'enseignant, quatre ou cinq enfants en difficulté et en petit comité. C'est une mixité entre des élèves experts et des élèves en difficulté.

Mais comme certains enseignants ont pu discuter avec les parents et leur dire que pour eux, cela ne tenait pas et que c'était plutôt l'alinéa 1, mais, nous, nous ne sommes absolument pas entrés dans ce débat. Je n'en ai pas l'expertise et surtout je n'en ai pas le pouvoir.

C'est l'inspectrice qui dit « moi, je peux positionner des APC ». Après, elle l'a dit aux enseignants. Certains ont pu exprimer comme quoi cela ne les arrangeait pas. Je ne peux pas condamner l'un ou l'autre, je n'ai pas l'expertise.

Mais, des parents, légitimement, ont pu s'interroger en disant « le problème, c'est que je travaille ». Une dame que j'ai rencontrée l'autre jour me dit « je viens de trouver un CDI, j'ai une période d'essai de trois mois. Moi, à la rentrée, je ne peux pas avoir mon fils qui ne va pas en APC et soit perdu dans la nature, sinon je perds mon CDI. »

On a pu et c'est tout à fait légitime,... Nous élus, nous sommes là pour prendre en compte les difficultés de la population.

Nous travaillons également à la mise en place de garderies, mais ces garderies nous ont été demandées par les parents d'élèves que j'ai rencontrés. Ceux que j'ai rencontrés m'ont dit, « Monsieur le Maire, on comprend. La ville est dans une situation compliquée. Moi, j'ai un problème personnel, parce que je travaille et que je n'ai pas de mode de garde alternatif, ce n'est pas à la collectivité à prendre cela en charge, donc je suis prêt à payer », même si de

toutes façons les garderies, c'est payant, mais ça ne couvre pas forcément le coût à la charge de la collectivité. Nous travaillons à la mise en place de garderies pour vraiment sécuriser et je l'ai dit à maintes et maintes reprises, lorsque nous avons été élus, nous sommes là pour servir la population. Donc, c'est un service que nous devons à la population. Nous allons essayer de sécuriser ce dispositif et de mettre en place des garderies. Mais, normalement entre l'accompagnement éducatif dans quatre écoles, les APC un soir par semaine dans toutes les écoles, plus les dispositifs CLAS dans toutes les écoles, une fois par semaine, derrière, nous mettrons des nouvelles activités périscolaires.

C'est pour cela que nous vous demandons, je me suis éloigné très loin de la délibération, de nous autoriser à faire les recrutements pour le travail sur les NAP.

J'espère avoir été clair, ce n'est pas facile. Mais, je vous résume là, en dix minutes, trois mois de négociation intense, parfois à la limite, avec l'Education Nationale. Mais, au jour d'aujourd'hui, nous sommes arrivés à un compromis. Et pour avoir été un peu dur avec l'Education Nationale, je dois aujourd'hui, par honnêteté, dire que l'Education Nationale, via son inspectrice, l'Education Nationale a vraiment décidé de nous accompagner.

Je pense qu'entre le fonds d'amorçage qui représente, pour la ville de Sin le Noble 90 € par élève, parce que nous sommes éligibles à la DSU, l'inspectrice m'a bien confirmé que c'était 90 € par élève, ce qui nous fait un budget d'environ 150-160 000, parce qu'il faudra attendre aussi le nombre d'élèves à 90 €. Cela peut faire un petit delta assez rapidement. Mais, nous étions sur 1 767 élèves, si je ne me trompe pas, 1 797, je crois. Nous sommes aux alentours des 160 000 €, mais ce n'est pas pérenne.

Le but est de faire avec ce fonds d'amorçage, plus les 18 000 € de l'Education Nationale sur l'accompagnement éducatif qui nous prend quand même quatre groupes par semaine dans chaque école, c'est aussi intéressant, plus les APC, même s'ils ne doivent pas prendre en charge tous les élèves, mais c'est quand même un certain nombre d'élèves qui sera pris en charge. J'espère le plus possible, on m'a promis que ce serait normalement quasi tout le monde. Mais, nous sécurisons, nous mettrons des garderies.

Et ce que je veux dire aussi, je l'avais dit lors du dernier conseil municipal, c'est vraiment la réforme qui est très difficile et cette réforme, je l'ai dit lors des conseils d'école, je l'ai dit au dernier conseil municipal, j'ai relu le procès-verbal après-midi, parce qu'il y a beaucoup d'eau qui a coulé sous les ponts, donc j'avais un peu oublié ce que j'avais dit lors du dernier conseil, c'est une réforme qui doit être portée collectivement.

L'inspectrice me disait hier, « Monsieur le Maire, dans aucune mairie de France, ce sera parfait. Il y aura des loupés ». Je lui ai dit que nous ne pouvions pas partir en nous disant qu'il y aura des loupés, donc nous pensons qu'il n'y en a pas.

C'est une réforme qui doit être portée collectivement entre les élus, l'Education Nationale, c'est le cas aujourd'hui, les enseignants, les directeurs, l'inspectrice de l'Education Nationale, les parents d'élèves bien évidemment, les personnels communaux qui auront en charge ces enfants, mais également les élus d'opposition à qui je demande, si vous voyez ou entendez des choses qui ne vont pas, remontez-nous-les directement, sans attendre de faire un coup médiatique au prochain conseil municipal. Vous pouvez le faire, après chacun vivra avec sa conscience. Ce sont des enfants qui sont au cœur de cette réforme. C'est quelque chose de très compliqué et j'en reste à ce que me disait cette enseignante, il faut choisir entre la peste et le choléra.

Si nous ne l'avions pas fait, nous laissons des dizaines, des centaines de parents sans modalité de garde alternative et dans la panade en se disant « comment je peux faire garder mon enfant, parce que je me suis organisée pour avoir mes RTT le mercredi matin et terminer mon travail juste avant de reprendre mon fils et ma fille ».

Donc, nous avons décidé d'y aller, mais il ne faut pas que la solution au problème soit pire que le problème que nous voulons régler.

Nous allons régler un problème qui est de prendre en charge ces nouveaux temps. Derrière, la prise en charge de ces nouveaux temps va générer des difficultés et c'est collectivement que nous devons régler ces difficultés et c'est la grandeur de la politique, j'en appelle vraiment à une vision consensuelle. Lors du conseil municipal d'installation, chacun des groupes a dit qu'il

était là pour travailler et être une opposition constructive, une opposition au service de la population. Chers collègues de l'opposition, si vous avez un moyen de faire preuve de cette volonté de servir l'intérêt public et la population, si vous en cherchez un, je vous le donne tout de suite, c'est la mise en place des nouvelles activités périscolaires.

Donc, aidez-nous, vous serez les bienvenus, je l'ai dit moi aussi lors du conseil municipal d'installation, les portes sont ouvertes pour travailler avec tout le monde autour de la table. Travaillez avec nous, pas contre nous et ne nous attendez pas avec le fusil au coin du bois, parce que ce sera un peu comme le chasseur qui attend qu'on ouvre les cages du faisan d'élevage. Ce sera trop facile, donc ce ne serait pas à votre niveau.

J'en appelle à votre grand sens de la responsabilité. Aidez-nous, c'est difficile et ce sera collectivement que nous pourrons être fiers d'avoir réussi cette réforme des rythmes scolaires. Et vous savez que quand je dois féliciter l'ancienne majorité ou l'opposition, je le fais sans sourciller à aucun moment. Donc, j'espère que j'aurai à me réjouir du succès de cette réforme et que ce sera un succès collectif. Ce sera de bon augure pour la ville et le mandat qui s'ouvre. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette délibération, pour porter un éclairage sur cette délibération et nous continuons de travailler dessus. Je crois que c'est ce matin que Didier Carrez et Johanne Masclat travaillaient avec le centre social pour voir comment aussi le centre social, par ses animateurs, pouvait venir en renfort sur ces activités.

Nous avons travaillé avec le service des sports, la semaine dernière. Egalement, nous avons quelques personnels communaux qui ont des diplômes d'Etat en matière de sport et qui pourraient donc, plutôt que d'être aux services techniques, faire profiter de leur expertise aux enfants en matière de football. Nous avons également regardé le basket, si c'est possible. Nous avons du football, nous avons peut-être un peu de karaté.

Nous continuons à travailler là-dessus. Nous avons travaillé aussi avec la bibliothèque et le cybercentre. Nous essayons vraiment de mobiliser pour que ce ne soit pas une garderie améliorée.

Toutes les communes de France ont d'énormes difficultés. Celles qui y sont passées s'en mordent pour la plupart les doigts. Celles qui n'y sont pas passées s'en mordent les doigts par avance, y compris des communes qui ont des moyens et nous pouvons regarder dans notre voisinage immédiat et qui n'ont pas, soit eu d'alternance, c'est l'ancienne équipe qui a été reconduite, qui a une capitalisation du travail qui avait été effectué avant, ce qui n'a pas été le cas chez nous, ou d'autres communes qui ont des nouveaux élus qui ont trouvé un dossier sur la table qui était bien achalandé, mais c'est difficile pour tout le monde.

Est-ce que vous souhaitez voter cette délibération sans poser de question pour permettre d'aller voir le match de foot qui a lieu dans un quart d'heure ?

Mais, la question de nos enfants est plus importante que le match de foot, Vincent !

Mme LEGRAND : Tout à fait, la question des enfants est beaucoup plus importante, parce que les enfants et la jeunesse, c'est l'avenir de notre pays et donc de notre commune.

Effectivement, je vais intervenir un petit peu quand même, parce que vous avez parlé des activités pédagogiques complémentaires qui pouvaient être utilisées en complément de ces NAP. Sauf que les activités pédagogiques complémentaires ne se déroulent que sur vingt-huit semaines tout au long de l'année. Non ? Trente-six. Sûr ? Bon, c'est bien.

Tant mieux, si on vous a garanti que c'était trente-six semaines, cela veut dire que cela dure toute l'année en même temps que les NAP.

M. LE MAIRE : Nous sommes aussi sûrs de nos trente-six semaines que vous devriez être aussi sûre de vos vingt-huit semaines en posant la question.

Mme LEGRAND : Les informations que j'avais eues étaient sur vingt-huit semaines. Cela a été revu.

M. LE MAIRE : Vous les aviez où ?

Mme LEGRAND : Comment ?

M. LE MAIRE : Les trente-six semaines, c'est dans le décret.

M. CARREZ : Les trente-six semaines figurent bien dans le décret avec les différentes possibilités d'utilisation, entre guillemets, des APC, avec les différents objectifs, je dirais, pour être plus positif.

M. LE MAIRE : Je voudrais juste vous poser une question, parce que c'est quand même important, parce qu'il y a beaucoup de choses qui circulent malgré tout. Je voudrais savoir qui ou comment vous avez eu cette question des vingt-huit semaines, parce que malgré tout, c'est le genre de chose qui contribue à perturber un peu la lisibilité.

Nous, nous sommes allés chercher ces éléments d'information, un dans le décret, et deux auprès de l'inspectrice de l'Education Nationale. Donc, je ne sais pas où vous avez eu ce chiffre de vingt-huit.

Mme LEGRAND : Quand nous avons travaillé avec l'équipe, parce qu'en fait, l'équipe précédente avait travaillé sur les rythmes scolaires, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit qu'elle n'avait pas travaillé, j'ai dit qu'elle ne nous avait rien laissé dans le dossier. Ce n'est pas pareil.

Mme LEGRAND : Ensuite, quand même rappeler effectivement, comme vous l'avez dit, qu'il y aurait 90 € par enfant de financement de l'Etat, et donc là, nous parlons bien de l'Etat. Que ces 90 € étaient répartis sous forme de 50 € de prime d'amorçage et de 40 € de dotation solidarité urbaine cible, puisqu'effectivement, nous sommes une commune avec un faible potentiel fiscal, avec 38 % de contribuables et avec des logements sociaux importants.

Mais, il ne faut pas oublier non plus qu'il y a le financement de la CAF à hauteur de 0.54 € par enfant présent, puisque les 153 000 €, je l'ai calculé parce que j'étais restée sur la base des 1 700 enfants inscrits précédemment, cela représente 153 000 €. Vont s'ajouter à cela, pour les présents, 0.54 € par enfant présent à chaque heure et ça, c'est la CAF. Il faut savoir que la CAF est quand même un gros financeur aussi pour la commune de Sin le Noble puisqu'elle finance toutes activités confondues ; elle nous avance une subvention de 800 000 € à peu près par an, ainsi que pour les accueils périscolaires.

Donc, je suis rassurée, parce que c'est bien que vous puissiez nous annoncer que l'accueil périscolaire prendra dès 15 h 30 les après-midis où il n'y aura, pour certains enfants, pas d'activité. Il y aura bien un accueil périscolaire et cela, tout au long de l'année.

M. LE MAIRE : Je vais faire deux réponses. Une qui est une petite boutade, mais nous pouvons détendre l'atmosphère parfois. Je suis heureux que dans le même Conseil Municipal, vous vous réjouissiez deux fois.

Vous disiez que pour les enfants, c'était juste pour amener un conditionnel à ce que vous aviez dit, vous vous réjouissiez que nous allions mettre en place une garderie pour les enfants qui n'auront pas APC.

J'aimerais juste aujourd'hui mettre un conditionnel à cela. Ce n'est pas le conditionnel sur la mise en place des garderies, nous le ferons, mais sur une mise en place d'une garderie pour les enfants qui, éventuellement, n'iraient pas ... Parce que aujourd'hui, pour l'Education Nationale et l'inspectrice, potentiellement tous les enfants sont susceptibles d'aller en APC. Comme c'est une rumeur qui a été largement répandue, colportée et je comprends et je pense sans aucune volonté de nuire ou malfaisante, juste parce qu'on touche à l'enfant, on entend tellement parler que ça ne va pas et c'est tellement complexe, je peux vous le dire de l'intérieur. Cela fait trois mois que nous travaillons dessus, je n'y connaissais pas grand-chose sur les APC, les NAP, les accompagnements éducatifs, les CLAS et compagnie... Je peux vous dire que maintenant, je connais un tout petit peu mieux ce dispositif.

Ici, au sein de ce Conseil Municipal, nous devons avoir les bonnes références. Nous, c'est bien trente-six et pas vingt-huit semaines et c'est donc bien, au cas où, potentiellement, et je trouvais votre phrase un tout petit peu trop affirmative quand vous disiez pour les enfants qui n'iront pas en APC., je préférerais conserver au jour d'aujourd'hui le conditionnel. Sans doute y en aura-t-il, mais dans la relation, dans la discussion avec l'Education Nationale, dont la seule personne avec qui je suis habilitée à discuter, c'est l'inspectrice de l'Education Nationale, je vous l'ai dit, il y a trois alinéas au décret de janvier 2013, je crois. Trop souvent et trop de personnes se sont arrêtées à la lecture de l'article 1.

Donc, il y a un troisième alinéa et je vous dis, j'en reviens, c'est la mixité entre des élèves en difficulté au choix de l'enseignant avec l'autorisation des parents qui travaillent dans une dynamique de groupe avec des élèves experts. Mais, ces élèves experts devant être effectivement volontaires.

Au jour d'aujourd'hui, la seule possibilité qu'il y aurait de mettre en place une garderie, ce serait que les parents disent « je ne veux pas que mon enfant, qui est un expert, aille en APC ». Mais en théorie aujourd'hui, tous les enfants peuvent aller en APC. Et ensuite, l'accompagnement éducatif, le CLAS et nos NAP couvrent tout, mais nous blindons et nous mettrons des garderies.

J'ai oublié de dire, l'Education nous propose même des cours de langue, arabe, polonais sur certaines écoles. Je vois là Cézanne, arabe et polonais. Suzanne Lanoy, arabe et polonais. Sur la Sucrierie, arabe. Jean-Jaurès, polonais. Molière, polonais et arabe. J'ai oublié tout à l'heure de le dire, c'est également intéressant. Il y a également d'autres propositions qui sont faites par l'Education Nationale.

Excusez-moi, je vous ai interrompue, mais j'avais oublié de le dire, parce que c'est important.

Mme LEGRAND : Nous sommes bien sur deux heures de nouvelles activités pédagogiques et une heure d'APC, et tous les enfants qui voudront participer dans chaque école aux activités après le temps scolaire obligatoire, c'est-à-dire après 15 h 30, ces trois demi-journées-là, pourront participer aux activités ?

M. LE MAIRE : Oui.

Mme LEGRAND : Nous avons bien compris ! Et donc, tout le monde finira à 16 h 30. Et après, l'accueil périscolaire se mettrait en place.

M. LE MAIRE : Il peut y avoir une garderie de 15 h 30 à 16 h 30, puisque nous positionnons deux jours sur trois de NAP et il y a une troisième journée, ce sont les APC.

Mme LEGRAND : Nous sommes bien d'accord !

M. LE MAIRE : Nous n'excluons pas de mettre en place des garderies dès 15 h 30 si besoin est, pour qu'il n'y ait pas de parents qui travaillent et qui n'ont pas de possibilité de garde.

Mme LEGRAND : De moyen de garde pour leurs enfants, comme ils l'avaient avant, à 16 h 30 tous les soirs.

M. LE MAIRE : Pas tout à fait d'accord avec vous, parce que Sucrierie et Salengro n'avaient pas de garderie. Si vous avez travaillé sur le dossier, vous devez vous en souvenir.

Mme LEGRAND : Oui, tout à fait, il y a des écoles qui n'avaient pas d'accueil périscolaire.

M. LE MAIRE : Comme quoi, cela a existé malgré tout qu'il n'y ait pas d'accueil périscolaire dans certaines écoles de Sin le Noble par le passé, avant notre arrivée.

Mme LEGRAND : Tout à fait, mais parce qu'il n'y avait pas non plus de demande.

Vous avez parlé aussi, pour compléter un petit peu ce que vous avez dit par rapport au personnel communal qui peut être sollicité, nous pensons beaucoup au sport, mais nous pouvons aussi penser, pour certains, peut-être qu'il y a aussi des gens qui ont des qualités artistiques et qui pourraient les mettre...

M. LE MAIRE : Nous ne pensons pas beaucoup au sport, parce que nous sommes très contraints en matière de sport.

Mme LEGRAND : Parce que vous disiez...

M. LE MAIRE : J'ai dit que nous avons travaillé avec le centre social également.

Au niveau du sport, nous sommes assez pauvres, parce que l'animateur qui prend en charge, dans un club, un enfant le mercredi ou le samedi, il a un diplôme fédéral. Mais cela ne vaut pas à partir du moment où il entre dans une école où il faut un diplôme d'Etat. Là, nous sommes justement assez pauvres en termes d'encadrants, au niveau du sport.

Nous sommes, en fonction des estimations et à voir les disponibilités des personnels et à valider, nous sommes sur trois à cinq personnes qui ont ce diplôme, un diplôme d'Etat qui permet d'intervenir et encore sous certaines réserves. Par exemple, nous ne pouvons pas dire que c'est une initiation football. Nous devons dire que c'est une initiation jeu de ballon. Nous ne pouvons pas dire que c'est une initiation karaté, c'est une initiation sport de contact.

Mais, nous pensons assez peu au sport et pour une autre raison, au-delà du taux d'encadrement, du niveau requis en matière d'encadrement pour la pratique sportive, au niveau du monde de l'école, c'est également que sur une heure, nous ne pouvons pas organiser de déplacement. Sur trois heures, nous pouvons prendre les enfants et prendre un bus ou même aller à pied et aller à la piscine.

Là aujourd'hui, hormis les deux écoles Suzanne Lanoy en se disant sur une heure, et encore, est-ce que sur une heure cela vaut le coup ? Nous pouvons y réfléchir.

Mais, pour les autres écoles, il faut vraiment que ce soit des écoles qui soient à proximité immédiate d'une salle de sport. Cela peut être pour Molière la salle Joliot Curie, cela peut être, au niveau des Epis, la salle Rousseau.

Les temps de déplacement, le temps de prendre le groupe en charge, le déplacement, un peu de sport, un peu de récupération, un peu de déplacement. Nous allons être sur un temps très court. Maintenant, sur le temps sportif à l'école, ce n'est pas non plus des temps très longs. Mais, il y a une contrainte de déplacement sur une heure et il y a une contrainte d'encadrement.

Mme LEGRAND : Pour Jean-Jaurès, il y a la salle de tennis Carnot. Et puis, le dojo.

M. LE MAIRE : Nous en avons parlé pour le dojo pour Salengro, puisque c'était dans le projet. Moi, je vous avoue que je suis un peu sceptique de dire à ces heures là, prendre des enfants jusqu'au dojo, longer la route nationale, je n'étais pas d'un grand... Et après, c'est pareil, le temps de réunir le groupe, d'y aller et de s'installer... Nous sommes en train de réfléchir, savoir si nous ne pourrions pas faire un peu de pratique sportive dans les écoles. Ce sera facile au niveau du nouveau groupe scolaire des Epis, parce qu'il y a une salle à l'intérieur qui peut, même si ce n'est pas une salle de sport, c'est une salle polyvalente, mais elle pourrait favoriser une pratique sportive. Et nous avons peut-être un animateur en karaté et nous nous disions que des gamins qui font une animation, est-ce qu'il y a besoin d'aller au dojo ? Est-ce que quelques tapis dans une école, dans une classe, parce que là, on ne va pas faire de combat de karaté, on n'a pas besoin d'un grand dojo. C'est ce à quoi nous avons réfléchi avec le service des sports, mais c'est encore à finaliser.

Pour aller plus loin sur votre question, mais c'était juste pour vous dire que nous ne parlions pas beaucoup de sport, bien au contraire, parce que nous avons beaucoup de difficultés en termes d'encadrement et de déplacement. Nous travaillons donc avec les animateurs du centre social et nous allons essayer, je vous avais parlé tout à l'heure de la bibliothèque, je vous ai

parlé aussi de cybercentre, la pratique de l'informatique, nous réfléchissons aussi à des partenariats. Aujourd'hui, c'est l'encadrement. Le problème de la pratique artistique, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure sur la musique, ce sont des vacataires qui sont catégorie A de la fonction publique. Donc, nous sommes sur des taux horaires à 60 €. Et avec un taux d'amorçage à 90 € par élève et même si de prime abord, on se dit que 150 000 € c'est génial, je vous garantis, et nous pouvons nous mettre ensemble, il y a un tableau au mur dans mon bureau, nous pouvons aller faire les calculs, je vous assure qu'à 60 € l'heure d'animation, les 150 000 € ne suffisent pas.

Je n'ai pas trouvé de magot en arrivant, je n'ai pas trouvé de réserve en arrivant. Il va falloir que nous nous débrouillions avec ça. Maintenant, il va falloir que nous réfléchissions. C'est un dispositif que nous allons évaluer et surtout faire évoluer. Il faudra que nous arrivions à peut-être aussi associer des associations, mais en tout cas l'encadrement doit être fait. Après, il faudra voir, il y a des expositions à la MJC des Arts, il y a des expositions par le CAPS. Pour certaines écoles, cela peut être une rencontre avec l'artiste, mais c'est encadré par un animateur qui est payé un tarif animateur. Ou alors, nous entrons dans une autre dynamique qui est de dire, nous faisons payer les NAP. Et en plus, les 150 000 €, je sens un peu dans votre discours une volonté de défendre l'Etat actuel et je vous l'ai dit, je ne ferai pas de politique, mais si nous n'avions pas l'Education Nationale qui venait en support, les 160 000 € ne suffisent absolument pas et loin s'en faut.

Mme LEGRAND : Et les 0.54 € par enfant et par heure de la CAF ?

M. LE MAIRE : A valider !

Mme LEGRAND : D'accord.

M. LE MAIRE : Sincèrement, je vous l'ai dit tout à l'heure, je suis prêt à travailler avec vous. Donc, si vous avez des dossiers que vous avez travaillés avant, je suis heureux et la porte de mon bureau est ouverte. Vous pouvez venir me les présenter. Johanne Masplet et Didier Carrez se feront sans doute un grand plaisir de venir vous écouter et d'entendre le travail qui a été fait précédemment. Je suis à l'écoute et disposé à vous accueillir pour discuter du travail et surtout si ce travail vous a conduit à trouver la solution comme quoi les 90 € et les 0.54 € de la CAF permettaient de payer des enseignants à 60 € l'heure. Moi, je suis preneur, je serais le plus heureux si je pouvais mettre des profs de musique pendant toute l'année dans toutes les écoles de Sin le Noble et les payer à 60 € de l'heure. Et même si je peux leur donner une petite prime à la fin de l'année, je suis super content aussi.

Donc, si les calculs que vous aviez faits précédemment conduisent à ça, venez me voir, je vous accueille les bras grands ouverts et pour une fois, ce sera moi qui me réjouirai.

Mme LEGRAND : Merci, Monsieur le Maire, de vos informations et je pense qu'effectivement, pour revenir sérieusement à la question, c'est vraiment le travail de tous et un partenariat entre la collectivité, ses services et aussi le mode associatif, mais aussi les salariés....

M. LE MAIRE : Et n'oubliez pas les élus de l'opposition qui sont les bienvenus. Si vous êtes sources de propositions et là aussi, c'est sérieux, ce n'est pas une boutade ou du second degré, vous êtes, Monsieur Stobiecki, Madame Legrand, et y compris Monsieur Entem et Madame Bridoux, qui ne sont pas là aujourd'hui et l'ensemble des élus de l'opposition, vous êtes tous les bienvenus. Vous me téléphonez, vous m'envoyez un mail, « Monsieur Dumont, j'ai une idée, j'ai une info » et au prochain conseil municipal, dans le propos introductif, je dirai tel jour, telle heure, j'ai travaillé avec Madame Legrand qui a eu une idée de génie et qui a fait qu'aujourd'hui, les rythmes scolaires, c'est facile à mettre en œuvre.

Et donc, je m'en réjouirai.

Mme LEGRAND : Rien n'est jamais facile !

M. LE MAIRE : Mais, après, nous pouvons rendre les choses plus faciles.

Après ces petits propos qui font que Vincent a loupé les trois premiers buts de l'Argentine, est-ce que vous êtes d'accord pour adopter cette délibération, donc la délibération XII.1 Personnel communal relatif à la mise en place des NAP ?

Nous allons le voter positivement là aussi.

Qui est pour cette délibération ? Merci beaucoup, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XIII – DIVERS

XIII.1 - Adhésion au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures, à la télétransmission et à la sécurité des systèmes d'information.

M. LE MAIRE : Une délibération que je vais essayer de rendre simple et un peu plus passionnante qu'elle ne peut l'être à la lecture. Donc, le point XIII.1 dans la rubrique divers, qui concerne l'adhésion au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures, à la télétransmission et à la sécurité des systèmes d'information.

Vous savez que de nouvelles contraintes juridiques nous obligent, nous collectivités, à utiliser de nouvelles procédures en matière de dématérialisation et accroître la sécurité des systèmes d'information. C'est pourquoi le Centre de Gestion de la Fonction Publique a constitué un nouveau groupement de commandes dont le périmètre est plus large que le précédent.

Ce qui veut dire que toutes les collectivités vont avoir à travailler sur cette question de dématérialisation et de sécurisation. Pour les aider, le Centre de Gestion fait un groupement de commandes. C'est pourquoi une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Elle prend acte du principe et de la création du groupement de commandes et elle désigne le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur.

Ce centre de gestion est chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services suivantes :

- Dématérialisation des échanges entre administrations
- La sécurité des systèmes d'information pour des prestations d'études, d'audits ou des produits ou services de sécurité
- Des prestations d'hébergement, de gestion de noms de domaine et de messagerie électronique
- Des outils transversaux de dématérialisation interne comme un parapheur électronique, gestionnaire de délibérations, gestion électronique de documents, archivage électronique
- Et la formation à l'utilisation des outils, objets du présent groupement de commandes.

Ce groupement évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et lui permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Je pense que c'est clair. Tout le monde est confronté à la même chose. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale groupe cela pour tout le monde, comme ça, chaque collectivité n'est pas obligée de le faire, cela lui facilite la vie.

Et comme elle le fait pour beaucoup de collectivités, il y a une économie d'échelle.

Voilà un peu la logique de ce groupement de commandes.

Maintenant pour ce groupement de commandes, il faut que les membres du groupement habilite le coordinateur à signer, notifier, exécuter le marché, au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur du groupement de commandes.

Comme ça, ce seront des grosses commandes, ce n'est pas la commission d'appel d'offres de chaque collectivité, c'est celle du Centre de Gestion.

La convention précise que la mission du Centre de Gestion comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Il appartient à chaque membre du groupement d'examiner, adopter, autoriser son exécutif à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière et ce, avant la date du 1^{er} novembre 2014 pour la durée des marchés conclus dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur les engagements de la ville contenus dans ce document et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Y a-t-il des questions ou des remarques ou pouvons-nous mettre aux voix cette délibération ?

Je sens une impatience pour mettre aux voix cette délibération. Je sens que Monsieur Campisano est impatient, il veut que nous adhérions au groupement de commandes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

L'adhésion de groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures, télétransmission et sécurité des systèmes d'information est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

XIV – ETAT DES DECISIONS DIRECTES

M. LE MAIRE : Si je ne me trompe plus, l'ordre du jour est quasi épuisé, sauf que j'ai à vous présenter l'état des décisions directes que vous avez eu.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur l'état des décisions directes qui vous a été communiqué à l'intérieur du dossier de Conseil Municipal ?

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie de votre présence, de votre attention.

Je vous souhaite d'excellentes vacances et à bientôt.